

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 907

16 septembre 2005

SOMMAIRE

Building and Office Investment S.A., Luxembourg.	43490	Comex Finance S.A.H., Luxembourg.	43530
Building and Office Investment S.A., Luxembourg.	43490	Doncols Business Center S.A., Doncols	43535
Building and Office Investment S.A., Luxembourg.	43490	Doncols Business Center S.A., Doncols	43536
Century International Holding S.A., Luxembourg.	43498	Foxmet S.A., Luxembourg	43523
Citigroup Mezzanine Partners Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	43490	Gandalfin S.A., Luxembourg	43490
Comex Finance S.A.H., Luxembourg	43498	GMT Spanext, S.à r.l., Luxembourg	43524
Comex Finance S.A.H., Luxembourg	43498	Immobilière Albert, S.à r.l., Bascharage	43489
Comex Finance S.A.H., Luxembourg	43499	Macquarie Industrie Beteiligungsholding S.A., Luxembourg	43499
Comex Finance S.A.H., Luxembourg	43499	Matrix La Gaude S.A., Luxembourg	43530
Comex Finance S.A.H., Luxembourg	43499	Michel S.A., Luxembourg	43524
Comex Finance S.A.H., Luxembourg	43529	New Investment Opportunities, S.à r.l., Luxembourg	43522
Comex Finance S.A.H., Luxembourg	43529	P.W.S. S.A., Roodt-Eisch	43498
Comex Finance S.A.H., Luxembourg	43530	Tagus Ré S.A., Luxembourg	43489
Comex Finance S.A.H., Luxembourg	43530		

IMMOBILIERE ALBERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 13A, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 100.876.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037525.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

TAGUS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 46.326.

RECTIFICATIF

Rectificatif au bilan au 31 décembre 2004 (page n° 4 à changer), enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037287.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

43490

GANDALFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.236.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GANDALFIN S.A.

Signature

(037163.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

BUILDING AND OFFICE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.384.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour BUILDING AND OFFICE INVESTMENT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(037056.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

BUILDING AND OFFICE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 34.384.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour BUILDING AND OFFICE INVESTMENT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(037058.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

BUILDING AND OFFICE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 34.384.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour BUILDING AND OFFICE INVESTMENT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(037059.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

CITIGROUP MEZZANINE PARTNERS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 107.619.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighteenth day of April.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) The company CITIGROUP MEZZANINE PARTNERS I-A, L.P., a limited partnership duly organized under the laws of Delaware, having its registered office at c/o Citigroup Alternative Investments LLC, 388 Greenwich Street, 16th Floor, New York, NY 10013, (USA),

duly represented by M^e Figen Eren, lawyer, residing professionally in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on March 30th, 2005;

2) The company CITIGROUP MEZZANINE PARTNERS (offshore) I-1, L.P., a limited partnership duly organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Citigroup Alternative Investments LLC, 388 Greenwich Street, 16th Floor, New York, NY 10013, (USA),

duly represented by M^e Figen Eren, prenamed,

by virtue of a proxy given on March 30th, 2005.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, acting as here above stated, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as here above stated, decided to incorporate a limited liability Company (*société à responsabilité limitée*), the articles of which they have established as follows:

Title I: Name - Duration - Registered Office - Purpose

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a company with limited liability (*société à responsabilité limitée*), under the name of CITIGROUP MEZZANINE PARTNERS LUXEMBOURG, S.à r.l. (the Company).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other, place in the municipality of Luxembourg-City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or in case of plurality of managers, by the board of managers.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Object. The purpose of the Company is the holding of securities, participations or any other securities or certificates or representative titles of any claims, in any form whatsoever, direct or indirect, in or against Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds and any other securities or certificates or representative titles of any claims of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may use its funds also to invest directly or indirectly into real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to its portfolio of securities, participations, certificates or representative titles of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation, to companies of the group, including the direct and indirect parent companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in whatever form in any enterprise or any private or public company, as well as to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The Company may borrow and proceed to the issuance of bonds and debentures within the limits of the Law.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II: Capital - Units

Art. 5. Corporate capital. The corporate capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, all fully paid in.

Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings. The Company will recognise only one holder per ordinary unit; in case such a unit is held by more than one person, the persons claiming ownership of that unit will have to name a unique proxy to represent that unit in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The Company may purchase its own units.

Art. 6. General meeting of members. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous decision.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers or the statutory auditor may convene a general meeting.

A member may act at any meeting of members by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax or by email another person who need not be a member.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the meeting, the chairman of the board or the manager or in case of plurality of managers, any two managers.

Art. 7. Sole member. If the Company should be managed, at any moment in time, only by one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 8. Transferability of corporate units. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

Art. 9. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of a member. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 10. Seals. For no reason and in no case are creditors, legal successors or heirs, allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III: Management

Art. 11. Board of managers. The Company shall be managed by one or several managers, who need not be members of the Company.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

They shall hold office until their successors are elected.

The managers may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of managers because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 12. Meetings of the board of managers. In case more than one manager is appointed, they form together the board of managers of the Company. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, by email another manager as his proxy.

In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who does not need to be manager, in order to assist him by holding the board meeting.

Votes may also be cast in writing or by telegram, telex, telephone, telefax, or by email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting in accordance with the signatory policy described under article 15 of the present articles.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers of the managers and the board of managers. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound by the sole signature of any one manager or the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.

Art. 16. Responsibility of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV: Supervision

Art. 17. Statutory auditor. The Company may be supervised by one or several statutory auditors, who need not be members.

The auditor(s) shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting.

Title V: Accounting Year - Allocation of Profits

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of that year.

Art. 19. Annual accounts - Appropriation of profits. The annual accounts are drawn up by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, according to the provisions of the Luxembourg company law and under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title VI: Winding-up - Liquidation

Art. 20. Winding-up - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VII: General Provisions

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2005.

Subscription and payment

All the 500 (five hundred) corporate units have been entirely paid-up and subscribed, as mentioned hereafter:

Unitholders	Subscribed capital (EUR)	Paid-in capital (EUR)	Number of unit
1) CITIGROUP MEZZANINE PARTNERS I-A, L.P.....	6,250	6,250	250
2) CITIGROUP MEZZANINE PARTNERS (offshore) I-1, L.P.	6,250	6,250	250
Total	12,500	12,500	500

The 500 (five hundred) units of the Company have been fully paid-in by the subscribers so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred) is at the free disposal of the Company, as was certified to the notary executing this deed.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand Euros).

Résolutions of the members

Immediately after the incorporation of the Company, the members, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The sole manager of the Company is:

Mr. Olivier Ferrer, chartered accountant, born on March 5, 1969 in Orange (France), residing professionally at 6, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

The mandate of the sole manager will end immediately after the annual member's meeting approving the annual accounts as at December 31, 2005.

2) The Company shall have its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing mandatory signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) La société CITIGROUP MEZZANINE PARTNERS I-A, L.P., une société organisée selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Citigroup Alternative Investments LLC, 388 Greenwich Street, 16th Floor, New York, NY 10013, (USA),

dûment représentée par Maître Figen Eren, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 30 mars 2005,

2) La société CITIGROUP MEZZANINE PARTNERS (offshore) I-1, L.P., une société organisée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Citigroup Alternative Investments LLC, 388 Greenwich Street, 16th Floor, New York, NY 10013, (USA),

dûment représentée par Maître Figen Eren, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée le 30 mars 2005,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire, agissant ès-dites qualités, et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ainsi représentées, ont décidé de constituer une société à responsabilité limitée, dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}: Nom - Durée - Siège Social - Objet Social

Art. 1^{er}. Forme, Nom. Il est constitué par la présente une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée portant la dénomination de CITIGROUP MEZZANINE PARTNERS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la Société).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être déplacé en tout autre lieu à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

Si des événements politiques ou économiques extraordinaires surviennent ou sont imminents qui pourraient avoir un effet sur le fonctionnement normal du siège social ou sur les moyens de communication usuels entre ce bureau et l'étranger, le siège social pourra être déclaré avoir été transféré à l'étranger de manière provisoire et jusqu'à la complète cessation de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'affectera toutefois pas la nationalité de la Société. Une telle déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le plus apte à le faire dans de telles circonstances.

La Société pourra avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est la détention de titres, de participations ou de tous autres titres ou certificats ou titres représentatifs ou créances, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte, dans ou contre toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières, obligations et tous autres titres ou certificats ou

titres représentatifs ou créances de tout genre, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de ses participations.

La Société pourra utiliser ses fonds également pour investir directement ou indirectement dans l'immobilier, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs dans l'état dans lequel ils se trouveront, entre autre, mais non limité à son portefeuille de titres, participations, certificats ou titres représentatifs de quelque origine que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir, par le biais d'investissement, de souscription, ou option, titres, et tous droits de propriété intellectuelle, les réaliser par la vente, transfert, échange ou autre, recevoir ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder à ou au profit de sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte et à des sociétés du groupe, y compris les sociétés parentes directes ou indirectes, toute assistance, y compris toute assistance financière, prêts, avances ou garanties.

La Société aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes ou de capitaux, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra contracter des emprunts et émettre des obligations dans les limites de la Loi.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II: Capital Social - Parts Sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes entièrement libérées.

Chaque part donne droit à un vote dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires. La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de cette part devront nommer un représentant unique pour représenter cette part à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Assemblée générale des associés. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents ou représentés et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ou le commissaire aux comptes pourront convoquer une assemblée générale.

Un associé pourra acter à toute assemblée des associés en nommant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou par e-mail une autre personne qui n'a pas à être associé.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Les copies ou extraits des procès-verbaux d'une assemblée destinés à être produits judiciairement ou autrement seront signés par le président de l'assemblée, le président du conseil ou le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants.

Art. 7. Associé unique. Si la Société devait être dirigée, à n'importe quel moment, par un associé unique, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique qui auront été prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont documentées sur un procès-verbal ou établies par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 8. Transfert des parts sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Art. 9. Décès, suspension des droits civils, banqueroute ou faillite d'un associé. Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou d'un des associés ne met pas fin à l'existence de la Société.

Art. 10. Sceaux. Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne sont autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre III: Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

En cas d'une ou plusieurs vacances dans le conseil de gérance pour cause de mort, démission ou autre, les gérants restants peuvent choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 12. Réunions du conseil de gérance. En cas de nomination de plus d'un gérant, ils formeront ensemble le conseil de gérance de la Société. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence devra être mentionnée dans la convocation. Cette convocation pourra être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télex ou télécopie, ou par e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant de le représenter par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail.

Dans le cas où un seul gérant serait présent au conseil de gérance, ce gérant est autorisé à désigner un secrétaire qui ne doit pas être un gérant et qui pourra l'assister dans la tenue du conseil de gérance.

Les votes pourront être également effectués par écrit ou par télégramme, télex, téléphone, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion en conformité avec les pouvoirs de signatures tels que décrits à l'article 15 des présents statuts.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou à toute autre occasion sont signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs des gérants et du conseil de gérance. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tout acte d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature d'un gérant ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution correcte de leurs obligations.

Titre IV: Surveillance

Art. 17. Commissaire aux comptes. La Société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaires aux comptes seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaires aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre V: Année Comptable - Distribution des Bénéfices

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le trente et unième jour de décembre de cette même année.

Art. 19. Comptes sociaux - Allocation des profits. A la fin de chaque exercice, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, dans le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires sont établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance,
2. Ces comptes documentent un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. La décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. Le versement est réalisé lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre VI: Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VII: Dispositions Générales

Art. 21. Loi applicable. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence ce jour et prend fin le 31 décembre 2005.

Souscription et paiement

Toutes les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement libérées et souscrites de la manière suivante:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Capital libéré (EUR)	Nombre de parts
1) CITIGROUP MEZZANINE PARTNERS I-A, L.P.....	6.250	6.250	250
2) CITIGROUP MEZZANINE PARTNERS (offshore) I-1, L.P.	6.250	6.250	250
Total.....	12.500	12.500	500

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement libérées par les souscripteurs par un paiement en numéraire de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à partir de maintenant à la libre disposition de la Société tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est approximativement évalué à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Résolutions des associées

Immédiatement après la constitution de la Société, les associées, dûment représentées, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le gérant unique de la Société est:

M. Olivier Ferrer, expert-comptable, né le 5 mars 1969 à Orange (France), demeurant professionnellement au 6, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Le mandat du gérant prendra fin immédiatement après l'assemblée annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2005.

- 2) Le siège social est fixé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties, dûment représentées, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Eren, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, vol. 24CS, fol. 23, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 mai 2005.

T. Metzler.

(036648.3/222/433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

43498

P.W.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8398 Roodt-Eisch, 18, Lotissement des Roses.
R. C. Luxembourg B 65.661.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(036439.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

CENTURY INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 44.946.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue en date du 28 février 2005 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été nommés:

a) Administrateurs

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

- Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

en remplacement de Madame Gerty Marter et de Monsieur Victor Litvinov.

b) Commissaire aux comptes

- INTERCORP S.A., INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A., établie et ayant son siège social à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, avec la mission spéciale de statuer sur les comptes annuels 2002, 2003 et 2004, en remplacement de UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(036884.3/535/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 30.567.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour COMEX FINANCE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(037110.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 30.567.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour COMEX FINANCE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(037116.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 30.567.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(037121.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 30.567.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00802, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(037138.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 30.567.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(037143.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

**MACQUARIE INDUSTRIE BETEILIGUNGSHOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPA INDUSTRIE BETEILIGUNGSHOLDING S.A.).**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 104.257.

In the year two thousand and five, on the eighteenth day of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPA INDUSTRIE BETEILIGUNGSHOLDING S.A. the («Company»), a Luxembourg société anonyme having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 104.257 and incorporated pursuant to a deed dated 5 November 2004 drawn up by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have been amended by deeds enacted on December 10th, 2004 and December 17th, 2004.

The meeting is presided by Mr. Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that the 50,000 (fifty thousand) registered shares, representing the entirety of the share capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting. All the shareholders declare

having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to change the Company's name from EUROPA INDUSTRIE BETEILIGUNGSHOLDING S.A. to MACQUARIE INDUSTRIE BETEILIGUNGSHOLDING S.A. and to amend Article 1.2. of the Articles of Incorporation of the Company accordingly.

2. Decision to amend Articles 6, 11, 20.8 and 20.12 of the Articles of Incorporation of the Company, to add a definition MACQUARIE EUROPEAN INVESTORS in the definition section of the Articles of Incorporation of the Company and to restate the Articles of Incorporation of the Company.

3. In relation to the amendment of Article 6 (authorised capital clause) in the Company's Articles of Incorporation, decision to reinstate the right granted to the Board of Directors to increase the share capital by limiting or withdrawing the preferential right of the existing shareholders to subscribe for 50,000 (fifty thousand) new Shares with a nominal value of EUR 1.25 each with or without issue premium in one or more steps and having the same rights as the existing shares.

4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to change the Company's name from EUROPA INDUSTRIE BETEILIGUNGSHOLDING S.A. to MACQUARIE INDUSTRIE BETEILIGUNGSHOLDING S.A. and to amend Article 1.2 of the Articles of Incorporation of the Company accordingly, which shall forthwith read as follows:

«1.2. The Company exists under the name of MACQUARIE INDUSTRIE BETEILIGUNGSHOLDING S.A.»

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend Articles 6, 11, 20.8 and 20.12 of the Articles of Incorporation of the Company, to add a definition MACQUARIE EUROPEAN INVESTORS in the definition section of the Articles of Incorporation of the Company and to restate the Articles of Incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows.

Chapter I.- Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name

1.1 There is established between the appearing parties a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (and, in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law»)) and by the present articles of association (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the name of MACQUARIE INDUSTRIE BETEILIGUNGSHOLDING S.A.

2. Registered office

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors (as defined in article 13) is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors (as defined in article 13).

3. Object

3.1 The Company's object is to:

3.1.1 Acquire and hold directly or indirectly interests in any form whatsoever («Securities»), in companies that are listed on a stock exchange and considered by the Board of Directors (as defined in article 13) to be commercially of interest (each a «Target») and hold an interest in EIB;

3.1.2 Exercise its voting power as a shareholder (directly or indirectly) in each Target in favour of the payment of any dividend proposed by a Target;

3.1.3 Use its reasonable endeavours to realise investments in Securities held (directly or indirectly) by the Company or by EUROPA INDUSTRIE BETEILIGUNGEN S.A. («EIB») as soon as reasonably practicable, consistent with the purpose of maximising returns to all shareholders; and

3.1.4 Enter into any transactions necessary or desirable to facilitate the above objects, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.2 The Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above through Affiliates of the Company however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

3.3 Subject to the provisions of these Articles, the Company may in order to fulfil its corporate object take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises, acquire any securities and rights through

participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, manage and develop them; take up loans; grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, lend funds to its subsidiaries, or to any other company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, including but not limited to loan notes which may or nor be convertible into shares of the Company. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

3.4 Within the limits imposed by the laws of Luxembourg, the Company shall use its voting power and board representation in its subsidiaries to procure that:

3.4.1 Those subsidiaries take or refrain from taking such actions as may be necessary or desirable to enable the Company to comply with these Articles; and

3.4.2 The Company will to the fullest extent possible exercise its voting power in EIB and any of its and EIB's Subsidiaries in which it has voting power to give effect to any resolutions of Shareholders concerning EIB or such Subsidiaries.

3.5 The Company will seek to appoint a fund manager («Fund Manager») under a fund management agreement.

3.6 Within the limits imposed by the laws of Luxembourg, and in accordance with good corporate governance, the Company will consider implementing recommendations of the Fund Manager in relation to the management of the Company's investment or proposed investment in Securities, provided such recommendations are consistent with article 3.1.

3.7 The Company must ensure that it:

3.7.1 Complies with agreements to which it is a party;

3.7.2 Complies with the requirements of any applicable laws;

3.7.3 Maintains its corporate existence;

3.7.4 Conducts the business of the Company in accordance with the Company's current business objects;

3.7.5 Maintains books and records in accordance with all applicable laws; and

3.7.6 Acquires all Securities (other than securities of EIB) through an Affiliate, save to a subsequent transfer of Securities from an Affiliate of the Company to the Company.

4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration, unless the acquisition of a Target in accordance with an approval by Shareholders is not publicly announced within 9 months of the date of the extraordinary general shareholders meeting of 18 March 2005, in which case the Company must be dissolved.

Chapter II.- Capital

5. Subscribed share capital

5.1 The subscribed capital of the Company is set at sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500), divided into fifty thousand (50,000) registered ordinary shares («Shares») with a par value of one Euro and twenty-five Euro cents (EUR 1.25) each, fully paid up.

6. Modification of share capital within the authorised share capital clause

6.1 The total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at sixty two thousand five hundred Euro (EUR 62,500), and is subject to the specific limits and conditions set out under paragraphs 6.3 to 6.8.

6.2 The authorised and the subscribed capital of the Company may only be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner required for amending these Articles at the specific majority set out in Article 7.1.

6.3 The subscribed share capital may be increased by an amount of sixty two thousand five hundred Euro (EUR 62,500), at the initiative of the Board of Directors in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing fifty thousand (50,000) new Shares with a par value of EUR 1.25 per Share, it being understood that:

6.3.1 The authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders dated on or about the date these Articles are adopted, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders;

6.3.2 The Board of Directors may waive the preferential right of the existing Shareholders in the Company to subscribe for the new Shares created pursuant to article 6.3;

6.3.3 The Board of Directors is authorised to issue the new Shares in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion.

6.4 The Board of Directors is authorised to do all things necessary to amend articles 5 and 6 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to paragraph 6.3.

6.5 The Board of Directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the 1915 Law. Furthermore the Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.6 Subject to article 7.1, the Board of Directors is authorised, as set forth in the preceding sections to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. This increase of capital may be subscribed and Shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.7 If the consideration payable to the Company for newly issued Shares exceeds the nominal value of those Shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the Shares in the books of the Company.

6.8 Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as amended in order to reflect the result of such action.

7. Modification of share capital outside the authorised share capital clause

7.1 Subject to Article 7.5, the Issued Capital of the Company may be increased or reduced (excluding any redemption of Convertible Loans previously issued with approval under this Article where such redemption is in accordance with the approved terms of such Convertible Loans) by resolutions of the Shareholders adopted as follows:

7.1.1 The Company may issue, redeem and/or cancel Shares or Convertible Loans with an aggregate face value (in any transaction or series of related transactions) equal to, or greater than, 25% of Issued Capital, if approved by a resolution of 80% of votes cast by all Shareholders present in person or by a proxy, attorney or Corporate Representative and voting in general meeting; and

7.1.2 The Company may issue, redeem and/or cancel Shares or Convertible Loans with an aggregate face value (in any transaction or series of related transactions) less than 25% of Issued Capital, if approved by a resolution of votes cast by two thirds of all Shareholders present in person or by a proxy, attorney or Corporate Representative and voting in general meeting is required,

it being understood that the decision to issue further Shares and to cancel Shares and subsequently reduce the Company's share capital needs to be passed by an extraordinary shareholders' meeting to be held before a Luxembourg notary.

7.2 If the Shareholders approve a resolution to issue Shares or Convertible Loans pursuant to Article 7.1 or the Board of Directors resolves to issue Shares, pursuant to Article 6.6:

7.2.1 Where Convertible Loans are to be issued, the proportion of Shares to Convertible Loans following the issue must be equal to the proportion of Shares to Convertible Loans prior to the issue, in each case excluding Shares issued and Convertible Loans redeemed pursuant to the conversion of Convertible Loans; and

7.2.2 Such Shares and, where applicable, Convertible Loans must first be offered to the then Shareholders on a pro rata basis at the price determined by the Board of Directors of the Company at the time of such issue, even if the Shares to be issued are paid in through a contribution in kind.

If a Shareholder does not accept the Shares and Convertible Loans offered to them within one (1) month of the offer being communicated, such Shares and Convertible Loans may be offered at that price to:

7.2.3 Any of the other existing Shareholders on a pro rata basis (subject to the restrictions in articles 7.5 and 11); or

7.2.4 Failing acceptance by existing Shareholders, third parties (subject to the restrictions in article 11),

in either case on terms not more favourable to the offeree than the terms on which the Shares and Convertible Loans were offered to Shareholders under clause 7.2.2.

7.3 If the Shareholders approve a resolution to reduce the Issued Capital of the Company the Board of Directors may determine the method of implementing the reduction as between reductions of Shares or Convertible Loans or a combination of these provided that after the reduction the Company complies with articles 7.5 and 11.5 and that any such reduction must be applied amongst the Shareholders pro rata unless those Shareholders not afforded pro rata treatment consent to such treatment not being afforded to them.

7.4 Subject to article 11 the Company may repurchase its own Shares within the limits set by law, provided that any such repurchase is offered to all Shareholders pro rata.

7.5 A Shareholder resolution to alter the Issued Capital under Article 7.1 is void to the extent the alteration of the Issued Capital results in a Shareholder holding more than 50% of the Shares.

7.6 If the Board of Directors is of the opinion that a Shareholder contravenes articles 7.5 or 11, the Board of Directors must cause a notice to be given to that Shareholder (the «Transferring Shareholder») requiring the disposal, within a period of five (5) business days of the date of the notice, of such number of Shares together with same Percentage of Convertible Loans as the notice (the «Notice») may specify or, if the Notice does not specify a number, so many of the Shares held by the Transferring Shareholder as the Board of Directors may consider necessary to ensure that, after that disposal, the Ownership Restriction will not be contravened by the Transferring Shareholder, together with the same Percentage of Convertible Loans (the «Excess Securities»).

For the purpose of this article 7.6:

7.6.1 The Board of Directors must sell the Excess Securities at the best price reasonably obtainable at the relevant time;

7.6.2 The Board of Directors must pay to the Transferring Shareholder the proceeds of a sale net of all taxes and costs and expenses of that sale. The Board of Directors will be taken to have discharged its obligation to pay the proceeds of sale by posting a cheque for the applicable amount to the address of the Transferring Shareholder appearing in the register of Shareholders immediately before the date of sale;

7.6.3 Each Transferring Shareholder appoints the Company and its authorised officers severally as its agent with power in the name and on behalf of the Transferring Shareholder to negotiate the transfer of the Excess Securities and the best price reasonably obtainable at the relevant time, to receive the proceeds of the sale of the Excess Securities on its behalf, to execute and deliver any documents and take any steps as may be necessary or desirable in the opinion of the attorney to sell the Excess Securities.

The Company and each Shareholder acknowledges and recognises that the exercise of the powers given to the Board of Directors under this article 7.6 may cause individual Shareholders or persons who own Shares or Convertible Loans considerable disadvantage (including possible adverse financial and taxation consequences) but the Company, each Shareholder and each person who owns Shares or Convertible Loans acknowledges and approves the sale.

To the fullest extent permitted by law, a member of the Board of Directors or any person delegated by it shall be under no liability to the Company, any Shareholder or any person who owns any Shares and the Company shall be under no liability to any Shareholder or any person who owns any Shares, for any loss or disadvantage incurred as a result,

whether directly or indirectly, of a member of the Board of Directors or any person delegated by it exercising the powers provided by this article 7.6 to the extent that such person's conduct did not constitute fraud, bad faith, wilful misconduct, gross negligence or a material violation of any applicable law.

The Board of Directors may delegate any of their powers under this article 7.6 to any person. The provisions of this article 7.6 apply to each person to whom the Directors have delegated a power under this Article as if a reference to the Board of Directors included a reference to that person.

8. Form of the shares

The Shares are in registered form.

9. Payment of shares

Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

10. Bonds, notes and other debt instruments

Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

11. Transfer of shares, convertible loans and other instruments

11.1 No Shareholder may transfer, sell or otherwise dispose of its Shares or Convertible Loans (or a part of its Shares or Convertible Loans) unless:

11.1.1 Such transfer, sale or disposition is in compliance with this article 11;

11.1.2 The Board of Directors has been given 21 days notice of the proposed transfer, sale or disposition; and

11.1.3 The Board of Directors, having made all enquiries as are reasonable in the circumstances (including without limitation enquiries of relevant legal counsel), forms the view that the transfer, sale or disposition (including the issue of Shares on conversion of any Convertible Loans transferred) would neither:

(a) Result in adverse tax, accounting or regulatory consequences for any Shareholder which together with its Connected Companies holds more than 5% of the Issued Capital; nor

(b) violate any of the other restrictions contained in this article 11.

11.2 Subject to Article 11.1, Shares in the Company are freely transferable in whole or in part from and including the Anniversary Date, however prior to the Anniversary Date:

11.2.1 Macquarie European Investments may not transfer, assign, sell or otherwise dispose of its Shares or Convertible Loans if doing so would reduce Macquarie European Investments' direct holding of Issued Capital in the Company to less than 20%; and

11.2.2 Subject to Article 11.2.1, Shareholders may only transfer their Shares (or a part of their Shares) or Convertible Loans (in full or in part) or their rights and obligations under the respective subscription agreement for such Shares and Convertible Loans (in respect of all or a part of the subscribed portion of such Shares and Convertible Loans) provided that:

(a) Prior to the payment of all instalments or amounts, due to the Company by that Shareholder («Instalments»), the Company receives a letter of credit in a form suitable to the Company to secure the Instalments;

(b) The proposed transferee:

(i) conforms with Luxembourg laws, and

(ii) is not a competitor (as determined in good faith by the Board of Directors) of a person whose Securities are owned by the Company, a Connected Company of such a competitor or a person or an entity whose shareholding would be attributed to such a competitor or one or more of its Connected Companies, and

(iii) is not a person whose Securities are owned by the Company, a Connected Company of such a person, or a person or an entity whose shareholdings would be attributed to a person whose Securities are owned by the Company or a Connected Company of such a person, and

(iv) jointly with all its Connected Companies and all persons or entities whose shareholdings would be attributed (according to sec. 22 of the German Securities Trading Act and/or sec. 30 of the German Takeover Act) to the shareholder or one or more of its Connected Companies, may not at any time hold more than 50% of the issued ordinary Shares in the capital of the Company, and

(v) the Shareholder has not breached Article 27.

11.3 If a Change of Control occurs in relation to a Shareholder in circumstances where the transfer conditions in this article 11 would have been breached had the Shareholder transferred its Shares directly to the new controller of the Shareholder, the Company shall have the right to buy back all or some of the Shareholder's Shares (and any other securities of the Company owned by the Shareholder) at any time within 6 months of the Change of Control at a price equal to the market value of such Shares or securities at the time of the Change of Control as determined by an independent accountant appointed by the Company. The Company must not exercise its rights under this article 11.3 if doing so would result in adverse tax, accounting or regulatory consequences for any Shareholder holding more than 5% of the Issued Capital. Notwithstanding any other provision of these Articles, the buy-back referred to above may be approved a simple majority of votes cast by Shareholders.

11.4 No transfer of:

11.4.1 A Percentage of ordinary Shares in the Company is to occur from a Shareholder who also holds or is entitled to hold Convertible Loans to a transferee without that same Percentage of Convertible Loans or the rights and obligations of the transferor under the respective subscription agreement for the Convertible Loan in respect of all or a part of the transferor's portion of the Convertible Loan also being transferred from the same transferor to the same transferee;

11.4.2 A Percentage of Convertible Loans issued by the Company or the rights and obligations of the transferor under the respective subscription agreement for the Convertible Loan in respect of all or a part of the transferor's portion of the Convertible Loan is to occur from a transferor to a transferee without that same Percentage of ordinary Shares also being transferred from the same transferor to the same transferee.

11.5 A Shareholder must hold the same Percentage of Convertible Loans or rights and obligations under the respective subscription agreement for the Convertible Loan as the Percentage of Shares that it holds, excluding Shares issued and Convertible Loans redeemed on conversion of any Convertible Loans.

Chapter III.- Management of Investments

12. Cash required for management fee

12.1 Despite anything contained in these Articles, neither the Company nor a liquidator may make a distribution to Shareholders unless all fees to which Macquarie is entitled at the time of the distribution in accordance with the agreement by which it is appointed Fund Manager are paid to Macquarie at the same time as such distribution.

12.2 Where the Company is dissolved and the Company or a liquidator proposes to distribute Securities to Shareholders, the Company or a liquidator may satisfy any obligations to pay fees to Macquarie in whole or in part by transferring Securities to Macquarie. A transfer of Securities to Macquarie will be taken to satisfy the payment of fees to the extent of the Value of the Securities so transferred.

12.3 Where fees payable have not been fully satisfied by the transfer of Securities to Macquarie, any outstanding fees must be paid by the Company to Macquarie in cash.

Chapter IV.- Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

13. Board of directors

13.1 The business of the Company is to be managed by a board of directors (the «Board of Directors»). The number of Directors is to be at least three. Directors shall be elected as follows:

13.1.1 One Director to be elected under article 13.5.1;

13.1.2 One or two Directors to be elected under article 13.5.2; and

13.1.3 All other Directors to be elected under article 13.5.3.

13.2 A Director need not hold any Shares as a qualification for office. A Director may be an individual or a corporate entity.

13.3 The Directors shall be appointed by a simple majority resolution of the general meeting of Shareholders for a term of three (3) years («Term»). A Director must retire at the expiration of the Term but is eligible for re-election.

13.4 The first Directors have been appointed by the general meeting of Shareholders held after the incorporation of the Company. The Shareholders meeting having adopted the present Articles shall specify one of the Directors to be taken as having been elected under article 13.5.1, one of the Directors to be taken as having been elected under article 13.5.2 and the remaining Director to be taken as having been elected under article 13.5.3.

13.5 At any general meeting of Shareholders at which a vote of Shareholders is to occur in respect of the election (including the re-election) of a Director or Directors:

13.5.1 A Director elected under this article 13.5.1 shall be elected from a list of two candidates proposed by Macquarie, provided that the Shareholders other than Macquarie may by a 90% majority of votes cast reject the list of nominees proposed by Macquarie and propose a new list of nominees;

13.5.2 A Director elected under this article 13.5.2 shall be elected from a list of candidates proposed by Shareholders other than Macquarie (with no such candidate being a director, employee, shareholder or currently engaged consultant of a Shareholder or a Connected Company of a Shareholder or a person who otherwise derives a material benefit from a Shareholder or a Connected Company of a Shareholder); and

13.5.3 A Director elected under this article 13.5.3 shall be elected from a list of candidates proposed by Macquarie, provided that the Shareholders may by a 60% majority of votes cast reject the list of nominees proposed by Macquarie and propose a new list of nominees.

13.6 Where no candidate for election as a Director under any of articles 13.5.1, 13.5.2 and 13.5.3 receives sufficient votes for election by a simple majority of the votes cast in accordance with article 20.3.2, the candidate for election under that article who receives the fewest votes shall be eliminated from further consideration and a further resolution shall be considered in respect of the remaining candidates. This process shall be repeated until a candidate receives sufficient votes for election by a simple majority of the votes cast in accordance with article 20.3.2. If at any time more than one candidate receives sufficient votes for election by a simple majority of the votes cast in accordance with article 20.3.2, only the candidate receiving the highest number of votes cast shall be elected.

13.7 Any Director may be removed at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders provided that the Shareholders must elect a replacement Director in accordance with the article under which the removed Director had most recently been elected. Where a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for the Term beginning on the date of his election. The removed Director(s) will remain in office until their successors have been appointed.

13.8 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of Shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect (in accordance with clause 13.5 as if the election was taking place pursuant to a vote of Shareholders), by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will be asked to ratify such election.

13.9 If a fourth Director is to be appointed, such Director shall be elected under article 13.5.2.

13.10 To the extent permitted by law, the Board of Directors shall take all reasonable steps to ensure that:

13.10.1 The Company acts in accordance with these Articles and that the Company, EIB and their Subsidiaries give effect to matters approved by Shareholders (including by virtue of ratification of a business plan under article 20.3.7); and

13.10.2 At any time, a majority of Directors including one Director appointed pursuant to article 13.5.2 are appointed as directors of EIB,

including through the exercise of voting power in Subsidiaries.

13.11 The maximum amount which the Company may pay to the Directors collectively in respect of directors' fees is EUR 200,000 per annum or such greater amount as is approved by a simple majority of votes cast by Shareholders.

13.12 The Directors must act in good faith in the best interests of the Company as a whole and for a proper purpose.

14. Meetings of the board of directors

14.1 The Chairman of the Board of Directors must be the Director elected from time to time pursuant to article 13.5.1.

14.2 The meetings of the Board of Directors may be convened by the Chairman of the Board of Directors, or by any Director. Where all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

14.3 The Board of Directors may only validly meet and take decisions if a quorum of Directors is present. For the purposes of this clause 14.1 a quorum is present if:

14.3.1 The Board of Directors consists of three Directors only and all three are present (and if such a quorum is not present a second meeting of the Board of Directors may be convened and such meeting may validly meet and take decisions if two Directors are present); or

14.3.2 The Board of Directors consists of more than three Directors and a majority of Directors is present.

Any Director may act at a meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

14.4 If voting on a proposed resolution of the Board of Directors is tied, the Board of Directors must immediately refer such resolution to a general meeting of Shareholders. Subject to article 20, such resolution may be approved by a simple majority of votes cast by Shareholders.

14.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

14.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

14.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

14.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any Director.

15. Powers and duties of the board of directors

15.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests subject to restrictions imposed by Shareholders in a general meeting pursuant to Article 20. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

15.2 Subject to Article 13.10 and to the matters requiring specific Shareholder approval under Articles 7, 20.3, 20.4, 20.5, 20.6, 20.7, 20.8 and 20.9 and the 1915 Law, the Board of Directors is responsible for the overall direction and management of the Company and the formulation of the policies to be applied to the Company and the business.

15.3 The Directors must use reasonable endeavours to procure that the Fund Manager complies with any obligation under the agreement pursuant to which it is appointed to provide reports to the Company and must provide any such reports received by it from the Fund Manager to all Shareholders as soon as is reasonably practicable.

15.4 The Directors must ensure that any person authorised under an agreement pursuant to which a Fund Manager is appointed to give directions to the Fund Manager does not direct the Fund Manager to do anything which is inconsistent with article 3.1 or which may prejudice the interests of Shareholders.

15.5 Within one month of the date of these Articles and thereafter prior to each annual general meeting of the Company the Directors must prepare an annual business plan for the Company and must include ratification of such plan by Shareholders as an item of business at the relevant annual general meeting (or, in the case of the first such plan, must seek such ratification from Shareholders by Shareholders' resolution pursuant to article 20.3). The Directors must act in accordance with any annual business plan so ratified.

15.6 The Directors must provide to Shareholders regular reports on the activities of the Company, including but not limited to all strategies and activities relating to the Company's investments and, where appropriate, copies of minutes of meetings of the Board of Directors. Such reports must be provided on at least a monthly basis.

16. Delegation of powers

The Board of Directors may confer all powers and special mandates to any person who need not be a Director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

17. Representation of the company

In all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors of the Company.

18. Statutory auditor

18.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors, which may be Shareholders or not.

18.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

18.3 The statutory auditors are eligible for re-election following expiration of their term of appointment.

Chapter V.- General Meeting of Shareholders

19. Class meetings

The provisions of these Articles relating to general meetings apply so far as they are capable of application and with any necessary changes to every separate meeting of the holders of a class of shares.

20. Powers of the general meeting of Shareholders / Specific consent matters

20.1 The general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company which are consistent with the Company's Objects.

20.2 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the law. In case that all the Shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

20.3 Each of the matters listed below requires approval of Shareholders in a general meeting with a simple majority of the votes cast:

20.3.1 The approval of the annual accounts of the Company and the payment of dividends to Shareholders as well as the Company exercising its voting rights in EIB's shareholders' meeting regarding the approval of the annual accounts of EIB and the payment of dividends by EIB to the Company;

20.3.2 The appointment and removal of Directors, subject to article 13;

20.3.3 Any payments to Shareholders, such as dividends or share buybacks without a subsequent reduction of the share capital which would entail an amendment of these Articles;

20.3.4 Any decision of the Company, EIB or any of their Subsidiaries (to the extent that the Company exercises its voting rights in EIB or such Subsidiaries) to commence, defend or compromise any litigation or other similar procedure concerning an amount in excess of EUR 5 million;

20.3.5 Any financial commitment (including but not limited to acquisitions and disposals and the incurring of financial indebtedness) to be made by the Company, EIB or any of their Subsidiaries (to the extent that the Company exercises its voting rights in EIB or such Subsidiaries) (in any transaction or series of related transactions) in excess of EUR 1 million, other than those approved by Shareholders or the Board of Directors prior to the adoption of these Articles;

20.3.6 Any disposal of Securities or assets by the Company, EIB or any of their Subsidiaries (to the extent that the Company exercises its voting rights in EIB or such Subsidiaries) pursuant to terms and conditions other than those approved by Shareholders or the Board of Directors prior to the adoption of these Articles; and

20.3.7 Ratification of an annual business plan for the purposes of article 15.5 (it being understood that matters set forth in such business plan that otherwise require Shareholder approval pursuant to articles 20.4, 20.5, 20.6, 20.7, 20.8, 20.9, 20.10, 20.11 or 20.12 shall not be deemed approved by Shareholders unless approved by the required Shareholder votes indicated in such articles);

20.3.8 In accordance with article 13.10, approval of directors' fees exceeding EUR 200,000 per annum being paid to the Directors collectively; and

20.3.9 Any action taken by the Company, EIB or any of their Subsidiaries (to the extent that the Company exercises its voting rights in EIB or such Subsidiaries), other than the exercise of voting rights of EIB as a shareholder of a Target, which has the potential to decrease the value of the Company's assets by more than EUR 50m, other than such actions that require approval by Shareholders under any other provision of these Articles or actions which are necessary to implement matters that have already been approved by Shareholders and payment of any dividends or distributions.

20.4 Termination of the Fund Manager's appointment on the grounds of:

20.4.1 A material breach of the agreement pursuant to which it is appointed, where it is notified of such breach by the Company and fails to remedy the breach within 30 days of having received such notice; or

20.4.2 Performance of its obligations under the agreement pursuant to which it is appointed fraudulently or in a manner which is grossly negligent or exhibits wilful misconduct,

requires approval of Shareholders in a general meeting with a simple majority of votes cast by Shareholders other than Shareholders that are Connected Companies of the Fund Manager.

20.5 Each of the matters listed below requires approval of Shareholders in a general meeting with a two thirds majority of the votes cast:

20.5.1 A change to the financial or business year of the Company, EIB or any of their Subsidiaries (to the extent that the Company exercises its voting rights in EIB or such Subsidiaries); and

20.5.2 A change to the Company's dividend policy set out in article 25.3.

20.6 Termination of the Fund Manager's appointment by the Company without cause requires a majority of 80% of votes cast by Shareholders other than Shareholders that are Connected Companies of the Fund Manager.

20.7 Each of the matters listed below requires approval of Shareholders in a general meeting with an 80% majority of the votes cast:

20.7.1 Dissolution of the Company, EIB or any of their Subsidiaries (to the extent that the Company exercises its voting rights in EIB or such Subsidiaries) within forty two (42) months of the date these Articles are adopted;

20.7.2 A change to the Objects for the Company as set out in article 3;

20.7.3 Any act or omission which would result in less than 100% of Class A shares in EIB being owned by the Company;

20.7.4 Any financial commitment of the Company, EIB or any of their Subsidiaries (to the extent that the Company exercises its voting rights in EIB or such Subsidiaries), including but not limited to acquisitions or disposals and the incurring of financial indebtedness, to be made by the Company (in any transaction or series of related transactions) in excess of EUR 5 million other than those already approved by Shareholders or the Board of Directors prior to the adoption of these Articles;

20.7.5 The Company, EIB or any of their Subsidiaries (to the extent that the Company exercises its voting rights in EIB or such Subsidiaries) entering into any contractual arrangement with one or more of its Shareholders or a related party of one or more of its Shareholders other than the agreement by which the Fund Manager is appointed pursuant to article 3.5;

20.7.6 Any action which materially varies or is inconsistent with the financing arrangements of the Company, EIB or any of their Subsidiaries (to the extent that the Company exercises its voting rights in EIB or such Subsidiaries) including, without limitation, any financing arrangements for or in connection with the acquisition of Securities;

20.7.7 Any incorporation of a new Affiliate of the Company other than as approved by Shareholders prior to the adoption of these Articles;

20.7.8 The acquisition by the Company, EIB or any of their Subsidiaries (to the extent that the Company exercises its voting rights in EIB or such Subsidiaries) of assets or Securities in any entity or group of entities in a single transaction or series of related transactions for more than EUR 5 million, other than acquisitions that have already been approved by Shareholders; and

20.7.9 A material variation or waiver by the Company, EIB or any of their Subsidiaries (to the extent that the Company exercises its voting rights in EIB or such Subsidiaries) of its rights under, or decision not to enforce its rights in respect of any breach by another party to, any material agreement to which it is a party, including but without limitation any agreement pursuant to which a Fund Manager is appointed, an agreement relating to the issue of Shares or Convertible Loans and an agreement relating to the financing of the Company, EIB or an Affiliate of either of them.

20.8 Each of the matters listed below requires the approval of Shareholders in a general meetings with an 85% majority of the votes cast:

20.8.1 Any amendment by the Company, EIB or any of their Subsidiaries (to the extent that the Company exercises its voting rights in EIB or such Subsidiaries) of any resolutions approved prior to the extraordinary shareholders meeting dated 18 March 2005 by Shareholders or shareholders of EEB or such Subsidiaries (as the case may be);

20.8.2 Any act or omission by the Company, EIB or any of their Subsidiaries (to the extent that the Company exercises its voting rights in EIB or such Subsidiaries), other than the exercise of voting rights of EIB as a shareholder of a Target, which deviates from any resolution approved by Shareholders prior to the adoption of these Articles; and

20.8.3 Unless otherwise specified in these Articles, any change to these Articles or the articles of incorporation of EIB, whether by merger, amalgamation or otherwise (to the extent that the Company exercises its voting rights in EIB), other than a change to the name of EIB.

20.9 Any proposal pursuant to which any Shareholder would be treated differently than any other Shareholder in respect of payment of dividends or distributions by or return of capital from the Company requires unanimous approval of Shareholders in a general meeting.

20.10 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless holders of at least one half of the issued Shares in the Company are present or represented by proxy and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the holders of issued shares in the Company present or represented by proxy. Except where the Articles set out specific majority thresholds, at the second meeting, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a 90% majority of votes cast by the Shareholders present or represented unless otherwise provided for in these Articles.

20.11 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirements.

20.12 A Shareholder with a conflict of interest (including a Shareholder who has any Connected Company with a conflict of interest) in respect of the subject matter of a resolution to be voted on by Shareholders in general meeting may not vote on that resolution, save that:

20.12.1 Macquarie may vote on a resolution to approve the entry by the Company into an agreement under which Macquarie is appointed as Fund Manager;

20.12.2 A Shareholder may vote on any matter where that Shareholder's participation in voting on that matter is approved by a simple majority of votes cast by Shareholders (excluding votes cast by the Shareholder whose conflict is the subject of the resolution); and

20.12.3 Every Shareholder may vote on a resolution relating to a proposal of the kind referred to in article 20.9.

21. Place and date of the annual general meeting of Shareholders

21.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg, at the registered office of the Company on the last day of October. If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

21.2 A Shareholder or its proxy may attend and act at any general meeting by telephone or video link unless such meeting is the annual general meeting of Shareholders or a general meeting at which it is proposed to alter these Articles. In these cases Shareholders and their proxies must attend and act at the relevant general meetings in person.

22. Other general meetings

Any Director may convene other general meetings. The Directors must convene a general meeting at the request of one or more Shareholders which together represent 10% of all issued Shares. A general meeting may not be convened on less than three business days' notice.

23. Votes

Each Share entitles the holder to one vote. A Shareholder may act at any general meeting, including the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI.- Business Year, Distribution of Profits

24. Business year

24.1 The business year of the Company begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year, except for the first business year which shall commence on the date of incorporation of the Company and end on 30 June 2005.

24.2 The Board of Directors shall prepare the balance sheet and the profit and loss account for the Company and shall submit these documents together with a report on the operations of the Company to the statutory auditors at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders. The statutory auditors shall prepare a report containing comments on such documents.

25. Distribution of profits

25.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

25.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

25.3 In accordance with the object of maximising returns to the Shareholders, as set out in Article 3.1.3, amounts received by the Company by way of return on its investments, following payment of amounts due and payable under any acquisition loan facilities and other obligations of the Company, are to be distributed to Shareholders as soon as reasonably practicable after the end of the Company's financial reporting period.

25.4 The appropriation and distribution of net profits shall be determined by the Shareholders in a general meeting.

25.5 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII.- Access

26. Access to property and documents

26.1 At all reasonable times and as often as is reasonable, the Company must upon reasonable notice permit any Director, Shareholder or duly authorised representative of a Shareholder to:

26.1.1 Inspect any property of the Company;

26.1.2 Inspect and take copies of any document relating to the Company, including company accounts; and

26.1.3 Discuss the Company's affairs, finances and accounts with the Company's officers and the Company's auditor.

26.2 The Company shall cooperate with any Shareholder to ensure compliance with any Shareholder's written request of the Company either not to receive or not to receive at its regular address certain information from the Company during a period of time specified by such Shareholder.

Chapter VIII.- Confidentiality and Publicity

27. Confidentiality

27.1 Subject to Article 28, Shareholders and the Company must not, and must ensure that its auditors, officers, employees or agents, do not:

27.1.1 Disclose any Confidential Information of the Company or Shareholders; and

27.1.2 Use any Confidential Information in a manner which is contrary to any securities laws or regulations.

28. Permitted disclosure

28.1 Shareholders and the Company may only disclose Confidential Information:

28.1.1 With the prior written consent of all the other Shareholders;

28.1.2 To their Representatives;

28.1.3 If it is required to do so by law, a government agency or by a stock exchange;

28.1.4 To their shareholders, subject to any such person to whom Confidential Information is to be disclosed agreeing to be bound by confidentiality obligations on substantially the same terms as this clause 28;

28.1.5 To a person to whom a Shareholder proposes to sell any of its Shares, subject to any such person to whom Confidential Information is to be disclosed agreeing to be bound by confidentiality obligations on substantially the same terms as this clause 28;

28.1.6 To the Fund Manager; and

28.1.7 To an existing or proposed lender to the Company or a Shareholder.

29. No announcements without consent

29.1 Shareholders may not, except where required by law, make press or other announcements or releases relating to these Articles or the Company without the prior approval of the Company to the form and manner of the announcement or release. Shareholders intending to make an announcement regarding the Company shall deliver a copy of the proposed announcement to the Company for approval. To the extent that the announcement or release is required to be made by a Shareholder to a stock exchange, the disclosing party will consult with the Company as to the content of any such announcement or release.

Chapter IX.- Relationship of the Shareholders

30. No partnership or agency

30.1 Nothing in these Articles makes a Shareholder a partner, agent or legal representative of any other Shareholder except as expressly stated in these Articles.

31. Rights and obligations are several

31.1 The rights and obligations of Shareholders under these Articles are several.

Chapter X.- Dissolution, Liquidation

32. Dissolution, Liquidation

32.1 Subject to articles 4 and 20.7.1, the Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders approved by a resolution of votes cast by two thirds of Shareholders present or represented.

32.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by a general meeting of Shareholders. In the event of a voluntary liquidation, the Fund Manager may be appointed to arrange the liquidation of the Company.

Chapter XI.- Applicable Law

33. Applicable law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Chapter XII.- Definitions

34. Definitions

In these Articles, unless the contrary intention appears:

«Affiliate» means, in relation to a company (for these purposes the «parent»), a company in which the parent possesses, directly or indirectly, more than half of the share capital or voting rights, or has the power to direct or cause the, direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

«Anniversary Date» means the fifth anniversary of the date of adoption of these Articles.

«Board of Directors» means some or all of the Directors acting as a board.

«Change of Control» means, in relation to a Shareholder, a sale, transfer or other disposal (whether direct or indirect) of more than 50% of the Shareholder's share capital or voting rights or any other action which causes the power to direct or cause the direction of the management or policies of the Shareholder, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise to pass from one person or group of persons to another person or group of persons (for which purposes «person» shall include a body corporate).

«Company» means EUROPA INDUSTRIE BETEILIGUNGSHOLDING S.A.

«Confidential Information» means all confidential, non-public or proprietary information of the Company or a Shareholder or relating to the business, technology or other affairs of the Company or a Shareholder, intellectual property or any other information which is indicated to be subject to an obligation of confidence, owned or used by or licensed to the Company or a Shareholder and, in the case of a Shareholder, Confidential Information shall include the identity of that Shareholder.

«Connected Company» means a company that is part of the same group as the first company. A company shall be deemed to be part of the same «group» as the first company if such other company directly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is beneficially controlled by a shareholder of, the first company, in each case whether beneficially or as a trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

«Convertible Loan» means a convertible loan which may from time to time be issued by the Company.

«Corporate Representative» means a person appointed to represent a corporate Shareholder at a meeting of the Company.

«Director» means a person holding office as a director of the Company.

«EIB» means EUROPA INDUSTRIE BETEILIGUNGEN S.A.

«Fund Manager» means the fund manager appointed by the Company pursuant to Article 3.5.

«Issued Capital» means the aggregate face value of all Shares and Convertible Loans on issue by the Company.

«Issue Premium Amount» means, with respect to Shares, the amount paid up on the Shares in excess of the par value of the Shares.

«MACQUARIE» means MACQUARIE BANK LIMITED (ABN 46 008 583 542) or any of its wholly owned subsidiaries.

«MACQUARIE EUROPEAN INVESTMENTS» means MACQUARIE EUROPEAN INVESTMENTS PTY LIMITED (ACN 112 017 919).

«New Issue Date» means the date on which additional Shares and Convertible Loans are issued by the Company.

«Objects» means the Company's objects set out in Article 3.

«Owned» in relation to Securities includes directly or indirectly owned.

«Ownership Restriction» means a person must not hold more than 50% of the ordinary Shares in the capital of the Company.

«Percentage» means at any time in relation to a number («Number») of Shares or Convertible Loans, the percentage which that Number represents of the total number of Shares or Convertible Loans (as applicable) on issue at that time.

«Representative» means an employee, principal, officer, director or adviser.

«Securities» has the meaning given in article 3.1.1.

«Share» means a fully paid up share in the capital of the Company.

«Shareholder» means a holder of one or more Shares in the Company from time to time.

«Subsidiary» means a company in which the Company or EIB holds 100% of the company's issued shares.

«Target» has the meaning given in article 3.1.1.

«Term» has the meaning given in article 13.2.

«Value» means in relation to a Security to be transferred to the Fund Manager under Article 12.2, the VWAP for the three months' period immediately prior to the date of the proposed distribution of Securities.

If the Securities have not traded on a relevant exchange consecutively during that period, the Value of a Security will be deemed to be equal to the market value as determined by an independent expert appointed by the Company.

«VWAP» means in relation to a Security, the volume weighted average price of that Security on a relevant exchange.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves, in relation to the amendment of Article 6 (authorised capital clause) in the Company's Articles of Incorporation, to reinstate the right granted to the Board of Directors to increase the share capital by limiting or withdrawing the preferential right of the existing shareholders to subscribe for 50,000 (fifty thousand) new Shares with a nominal value of EUR 1.25 each with or without issue premium in one or more steps and having the same rights as the existing shares.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand and five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPA INDUSTRIE BETEILIGUNGSHOLDING S.A (la «Société») à Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.257 et constituée suivant acte par-devant le notaire instrumentant en date du 5 novembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés par des actes en date du 10 décembre 2004 et du 17 décembre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 50,000 (cinquante mille) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Décision de changer le nom de la Société de EUROPA INDUSTRIE BETEILIGUNGSHOLDING S.A. en MACQUARIE INDUSTRIE BETEILIGUNGSHOLDING S.A. et de modifier l'Article 1.2 des Statuts en conséquence.

2. Décision de modifier les Articles 6, 11, 20.8 et 20.12 des Statuts de la Société, d'ajouter une définition de MACQUARIE EUROPEAN INVESTORS dans la clause des définitions des Statuts de la Société et de re-énoncer les Statuts de la Société.

3. Dans le cadre de la modification de l'Article 6 des Statuts de la Société (clause du capital autorisé) décision de ré-énoncer le droit du Conseil d'Administration d'augmenter le capital social en limitant ou supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants aux 50.000 (cinquante mille) nouvelles Actions d'une valeur nominale de EUR

1,25 chacune avec ou sans prime d'émission en une ou plusieurs étapes et ayant les mêmes droits que les actions existantes.

4. Divers.

Après une délibération réfléchie, l'assemblée générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide changer le nom de la Société de EUROPA INDUSTRIE BETEILIGUNGSHOLDING S.A. en MACQUARIE INDUSTRIE BETEILIGUNGSHOLDING S.A. et de modifier l'Article 1.2 des Statuts en conséquence, qui aura désormais le libellé suivant:

«1.2. La Société existe sous le nom de MACQUARIE INDUSTRIE BETEILIGUNGSHOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier les Articles 6, 11, 20.8 et 20.12 des Statuts de la Société, d'ajouter une définition de MACQUARIE EUROPEAN INVESTORS dans la clause des définitions des Statuts de la Société et de re-énoncer les Statuts de la Société, modifier et de re-énoncer les Statuts entiers de la Société, qui seront désormais libellés de la manière suivante:

Chapitre I^{er}.- Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination

1.1 Est créée entre les parties une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et, en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société existe sous le nom de MACQUARIE INDUSTRIE BETEILIGUNGSHOLDING S.A.

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration (tel que défini à l'article 13) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la ville du siège social.

2.2 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration (tel que défini à l'article 13).

3. Objet

3.1 L'objet de la Société est de:

3.1.1 Acquérir et détenir directement ou indirectement des participations, sous quelque forme que ce soit (les «Titres»), dans des sociétés cotées à la bourse et que le Conseil d'Administration (tel que défini à l'article 13) considère être intéressantes commercialement (chacune une «Cible») et de détenir une participation dans EIB;

3.1.2 Exercer ses droits de vote (directement ou indirectement) en tant qu'actionnaire dans chacune des Cibles en faveur du paiement de tous dividendes proposés par une Cible;

3.1.3 Utiliser des efforts raisonnables pour réaliser les investissements dans des Actions détenus (directement ou indirectement) par la Société ou par EUROPA INDUSTRIE BETEILIGUNGEN S.A. («EIB») aussi vite que c'est raisonnable possible, en ligne avec le but de maximiser les revenus des actionnaires; et

3.1.4 Entrer dans toutes les opérations nécessaires ou désirables pour faciliter les objets ci-dessus, étant compris que la Société ne va pas entrer dans des opérations qui la feraient entrer dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

3.2 La Société peut faire toutes opérations juridiques, commerciales, techniques et financières et, en générale, toutes opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement dans toutes les matières décrites ci-dessus afin de faciliter la réalisation de son objet social dans tous les domaines décrits ci-dessus à travers des affiliés de la Société sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

3.3 Sujet aux dispositions de ces Statuts, la Société peut, afin de réaliser son objet social, prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir toutes sûretés et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, leur gestion et mise en valeur; reprendre des prêts; l'octroi aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, de tous concours, prêts, avances ou garanties, prêter des fonds à ses filiales, ou à toute autre société, comprenant les revenus de tout emprunt et/ou émission d'obligations, comprenant, sans être limité à, les titres de prêts qui peuvent ou non être convertibles en actions de la Société. Elle peut aussi donner des garanties et accorder des garanties en faveur de parties tierces pour garantir ces obligations ou les garanties de ses filiales ou de toute autre société. La Société peut aussi gager, céder, grever ou créer autrement des garanties sur tout ou partie de ses biens, et réaliser toute opération qui est directement ou indirectement liée à son objet.

3.4 Dans les limites imposées par les lois du Luxembourg, la Société peut utiliser ses droits de vote et sa présence dans les conseils de ses filiales pour assurer que:

3.4.1 Ces filiales prennent ou évitent de prendre des actions nécessaires ou désirables pour permettre à la Société de se conformer aux présents Statuts; et

3.4.2 La Société exercera autant que possible ses droits de vote dans EIB et dans toutes les filiales appartenant à elle ou à EIB dans lesquelles elle a des droits de vote afin de rendre effective toute résolution des Actionnaires concernant EIB ou une telle filiale.

3.5 La Société cherchera à nommer un gérant de fonds (le «Gérant du Fonds») en vertu d'une convention de gestion de fonds.

3.6 Dans les limites imposées par les lois du Luxembourg, et conformément aux principes de bonne gestion sociale, la Société va considérer transposer les recommandations du Gérant du Fonds en relation avec la gestion des investissements ou des investissements proposés de la Société en Titres, à condition que ces recommandations soient conformes à l'article 3.1.

3.7 La Société doit assurer qu'elle:

3.7.1 Respecte les conventions auxquelles elle est partie;

3.7.2 Respecte les provisions de toutes les lois applicables;

3.7.3 Maintienne son existence sociale;

3.7.4 Gère ses affaires conformément avec les objets actuels de la Société;

3.7.5 Maintienne ses livres et ses registres conformément à toutes les lois applicables; et

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée, à moins que l'acquisition d'une Cible conformément à un accord des Actionnaires ne soit pas annoncée publiquement dans les 9 mois de la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 mars 2005, auquel cas la Société doit être dissoute.

Chapitre II.- Capital

5. Capital social souscrit

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à soixante deux mille cinq cent euros (EUR 62.500), divisé en cinquante mille (50.000) actions au porteur ordinaires («Actions») d'une valeur nominale d'un euros vingt cinq centimes (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées.»

6. Modification du capital social dans le cadre du capital autorisé

6.1 Le capital total autorisé mais non émis de la Société est fixé à soixante deux mille cinq cent euros (EUR 62.500), et est soumis aux limites et conditions spécifiques énumérées aux paragraphes 6.3 à 6.8.

6.2 Le capital autorisé et souscrit de la Société peut seulement être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires adoptée de la manière requise pour modifier ces Statuts à la majorité spécifique décrite à l'article 7.1.

6.3 Le capital social souscrit peut être augmenté d'un montant de soixante deux mille cinq cent euros (EUR 62.500), à l'initiative du Conseil d'Administration conformément aux conditions décrites ci-dessus par la création et l'émission de cinquante mille (50.000) nouvelles Actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 par Action, il étant entendu que:

6.3.1 L'autorisation va expirer à la date cinq ans après la date de publication des procès-verbaux de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, datées à ou autour de la date d'adoption des présents Statuts, mais qu'à la fin de cette période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires;

6.3.2 Le Conseil d'Administration peut renoncer aux droits de souscription préférentielle des Actionnaires existants de la Société pour souscrire aux nouvelles Actions créées en application de l'article 6.3;

6.3.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre les nouvelles Actions en une ou plusieurs fois comme il peut le décider à sa discrétion de temps à autre.

6.4 Le Conseil d'Administration est autorisé à faire toutes les choses nécessaires pour modifier les articles 5 et 6 afin d'enregistrer la modification du capital social suivant une augmentation en application de l'article 6.3.

6.5 Le Conseil d'Administration a la pouvoir de prendre et d'autoriser les actions nécessaires pour la signature et la publication de ces modifications conformément à la Loi de 1915. Par ailleurs, le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur ou agent dûment autorisé de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, les missions d'accepter les souscriptions et recevoir le paiement des Actions représentant tout ou partie du montant augmenté du capital.

6.6 Sous réserve de l'article 7.1, le Conseil d'Administration est autorisé, tel que décrit dans les paragraphes précédents, d'augmenter de temps à autre le capital souscrit, dans les limites du capital autorisé. Cette augmentation de capital peut être souscrite et les Actions peuvent être émises avec ou sans prime d'émission et libérées par contrepartie en nature ou en numéraire, par compensation de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur ou agent dûment autorisé de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, les missions d'accepter les souscriptions et recevoir le paiement des Actions représentant tout ou partie du montant augmenté du capital.

6.7 Lorsque la contrepartie payable à la Société pour des Actions nouvellement émises excède la valeur nominale de ces Actions, le surplus sera traité comme une prime au regard des Actions et des livres de la Société.

6.8 Chaque fois que le Conseil d'Administration devra agir pour rendre effective une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme modifié de sorte à traduire le résultat de cette opération.

7. Modification du capital social en dehors du cadre du capital autorisé

7.1 Sous réserve de l'article 7.5, le Capital Émis de la Société peut être augmenté ou réduit (non compris tout rachat de Prêts Convertibles émis antérieurement avec autorisation sous le présent Article lorsque un tel rachat est conforme avec les conditions d'un tel Prêt Convertible) par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière suivante:

7.1.1 La Société peut émettre, racheter et/ou annuler des Actions ou des Prêts Convertibles avec une valeur nominale totale (dans chaque opération ou série d'opérations liées) égale ou supérieure à 25% du Capital Émis, lorsque c'est approuvé par une résolution de 80% de votes émis par tous les Actionnaires présents personnellement ou par mandataire, conseil ou Représentant Social et émettant leur vote à l'assemblée générale; et

7.1.2 La Société peut émettre, racheter et/ou annuler des Actions ou des Prêts Convertibles avec une valeur nominale totale (dans chaque opération ou série d'opérations liées) inférieure à 25% du Capital Émis, lorsque c'est approuvé par une résolution de votes émis par les deux tiers de tous les Actionnaires présents personnellement ou par mandataire, conseil ou Représentant Social et le vote en assemblée générale est nécessaire,

étant compris que la décision d'émettre d'autres Actions et d'annuler des Actions et de réduire ensuite le capital social de la Société doit être adoptée par une assemblée générale extraordinaire d'actionnaire tenue par-devant un notaire luxembourgeois.

7.2 Lorsque les Actionnaires approuvent la résolution d'émettre des Actions et des Prêts Convertibles en application de l'Article 7.1 ou le Conseil d'Administration décide d'émettre des Actions conformément à l'Article 6.6:

7.2.1 Lorsque des Prêts Convertibles doivent être émis, la proportion d'Actions par rapport au Prêt Convertible suivant l'émission doit être égale à la proportion d'Actions par rapport aux Prêts Convertibles avant cette émission, dans chaque cas ne comprenant pas les Actions émises et les Prêts Convertibles rachetés suite à la conversion du Prêt Convertible; et

7.2.2 Ces Actions, et, quand applicable, ces Prêts Convertibles doivent d'abord être offertes aux Actionnaires du moment au pro rata au prix déterminé par le Conseil d'Administration de la Société au moment de cette émission, même si les Actions à être émises sont libérées par un apport en nature.

Lorsqu'un Actionnaire n'accepte pas les Actions et les Prêts Convertibles qui lui sont offerts en-déans un (1) mois de la date à laquelle l'offre lui a été communiquée, ces Actions et Prêts Convertibles peuvent être offerts à ce prix à:

7.2.3 Tout autre Actionnaire au pro rata (sujet au respect des restrictions des articles 7.5 et 11); ou

7.2.4 En absence d'acceptation par les Actionnaires existants, des parties tierces (soumis au respect des restrictions de l'article 11),

en tout cas à des conditions pas plus avantageuses pour le destinataire de l'offre que les conditions auxquelles les Actions et les Prêts Convertibles étaient offerts aux Actionnaires sous la clause 7.2.2.

7.3 Lorsque les Actionnaires adoptent une résolution pour réduire le Capital Émis de la Société, le Conseil d'Administration peut déterminer la méthode pour transposer la réduction comme parmi les réductions d'Actions ou de Prêts Convertibles ou une combinaison de celles-là, à condition qu'après la réduction la Société respecte les articles 7.5 et 11.5 et que cette réduction doit être appliquées aux Actionnaires au pro rata, à moins que les Actionnaires qui ne sont pas traités au pro rata acceptent de ne pas être traité au pro rata.

7.4 Sous réserve de l'article 11, la Société peut racheter ces propres Actions en-déans les limites légales, à condition que tout tel rachat soit offert à tous les Actionnaires au pro rata.

7.5 Une résolution des Actionnaires pour modifier le Capital Émis en application de l'Article 7.1 est nulle et sans effet dans la mesure où la modification du Capital Émis résulte en ce qu'un Actionnaire détienne plus de 50% des Actions.

7.6 Lorsque le Conseil d'Administration est d'avis qu'un actionnaire viole les articles 7.5 ou 11., le Conseil d'Administration doit faire en sorte qu'une mise en demeure soit délivrée à cet Actionnaire (l'«Actionnaire Cédant») demandant qu'il cède, dans une période de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de cette mise en demeure, du nombre d'Actions ensemble avec le même Pourcentage de Prêts Convertibles que la mise en demeure (la «Mise en Demeure») peut spécifier ou, si la Mise en Demeure ne spécifie pas de nombre, autant d'Actions détenues par l'Actionnaire Cédant que le Conseil d'Administration peut considérer nécessaire pour assurer que, après cette cession, la Limitation de Propriété ne sera pas violée par l'Actionnaire Cédant ensemble avec le même Pourcentage des Prêts Convertibles (les «Actions Excédentaires»).

Pour les besoins de cet article 7.6:

7.6.1 Le Conseil d'Administration doit vendre les Actions Excédentaires au meilleur prix qui peut raisonnablement être obtenu au temps en question;

7.6.2 Le Conseil d'Administration doit payer à l'Actionnaire Cédant les revenus de la cession nets de tous impôts, frais et dépenses de la cession. Le Conseil d'Administration sera considéré avoir respecté cette obligation de payer les revenus de la cession en remettant à la poste un chèque du montant correspondant à l'adresse de l'Actionnaire Cédant mentionnée dans le registre des actionnaires immédiatement avant la date de la cession;

7.6.3 Chaque Actionnaire Cédant nomme la Société et ses agents autorisés conjointement en tant que mandataire avec pouvoir de négocier au nom et pour le compte de l'Actionnaire Cédant la cession des Actions Excédentaires et le meilleur prix de cession qui peut raisonnablement être obtenu au temps en question, de recevoir le revenu de la cession des Actions Excédentaires pour son compte, de signer et délivrer tous les documents et de prendre toutes mesures nécessaires ou désirables selon l'avis du mandataire pour vendre les Actions Excédentaires.

La Société et chaque actionnaire prend connaissance de et accepte que l'exercice des pouvoirs accordés au Conseil d'Administration en application de l'article 7.6 peut causer à des Actionnaires ou à des personnes qui possèdent des Actions ou des Prêts Convertibles des désavantages considérables (comprenant des conséquences financières et fiscales négatives), mais la Société, chaque Actionnaire et chaque personne qui possède des Actions et des Prêts Convertibles prend connaissance de et approuve la vente.

Dans toute la mesure permise par la loi, un membre du Conseil d'Administration ou toute personne déléguée par lui ne sera pas responsable vis-à-vis de la Société, vis-à-vis d'un Actionnaire ou vis-à-vis de toute personne qui possède des Actions et la Société ne sera pas responsable vis-à-vis d'un Actionnaire ou vis-à-vis de toute personne qui possède des Actions pour toute perte ou désavantage subis directement ou indirectement suite à l'exercice des pouvoirs conférés par l'article 7.6 par un membre du Conseil d'Administration ou toute personne déléguée par lui, dans la mesure que le comportement de cette personne ne constituait pas une fraude, mauvaise foi, faute intentionnelle, négligence grave ou violation matérielle de toute loi applicable.

Le Conseil d'Administration peut déléguer n'importe tous ses pouvoirs sous cet article 7.6 à n'importe quelle personne. Les dispositions de cet article 7.6 s'appliquent à toute personne à laquelle le Conseil d'Administration a délégué

du pouvoir en application de cet article comme si une référence au Conseil d'Administration incluait une référence à cette personne.

8. Forme des actions

Les Actions sont nominatives.

9. Libération des actions

La libération des Actions non entièrement libérées lors de la souscription peut se faire aux temps et aux conditions déterminés par le Conseil d'Administration de temps à autre. Tout montant appelé sur les Actions sera distribué régulièrement sur toutes les Actions non entièrement libérées.

10. Obligations, billets et autres instruments de dette

Les obligations, billets et autres instruments à dette sous forme nominative ne peuvent pas être échangés ou convertis en instruments au porteur.

11. Cession d'actions convertibles, prêts convertibles et autres instruments

11.1 Aucun Actionnaire ne peut céder, vendre ou autrement disposer de ses Actions ou Prêts Convertibles (ou d'une partie de ses Actions ou Prêts Convertibles) à moins que:

11.1.1 Cette cession, vente ou disposition soit conforme à l'article 11;

11.1.2 Le Conseil d'Administration a reçu une mise en demeure de 21 jours de la cession, de la vente ou de la disposition projetée; et

11.1.3. Le Conseil d'Administration, ayant fait toutes les recherches qui sont raisonnables dans ces circonstances (y compris, mais sans être limité à, les recherches du conseiller juridique relevant), ne soit d'avis que la cession, vente ou disposition (y compris l'émission des Actions suite à la cession d'un Prêt Convertible) ne résulte ni:

(a) En des conséquences fiscales, comptables ou réglementaires négatives pour un Actionnaire détenant ensemble avec ses Sociétés Liées plus de 5% du Capital Emis; ni

(b) En une violation des autres restrictions contenues dans cet article 11.

11.2 Sous réserve de l'Article 11.1, les Actions de la Société sont librement cessibles en tout ou en partie à partir de, et y compris, la Date Anniversaire, cependant avant la Date Anniversaire:

11.2.1 MACQUARIE EUROPEAN INVESTMENT ne peut pas céder, assigner, vendre ou autrement disposer de ses Actions ou Prêts Convertibles lorsque cela réduirait la participation de MACQUARIE EUROPEAN INVESTMENT dans le Capital Emis de la Société à moins de 20%; et

11.2.2 Sous réserve de l'Article 11.2.1, les Actionnaires peuvent seulement céder leurs Actions (ou partie de leurs Actions) ou Prêts Convertibles (en tout ou en partie) ou leurs droits et obligations sous les conventions de souscription respectives pour ces Actions ou Prêts Convertibles (concernant tout ou partie de la portion souscrite de ces Actions ou Prêts Convertibles), à condition que:

a) Avant toute libération de toutes les mensualités ou montants dus à la Société par cet Actionnaire («Mensualités»), la Société reçoive une lettre de crédit dans une forme acceptable à la Société pour garantir ces Mensualités;

b) Le cessionnaire proposé:

(i) Respecte les lois luxembourgeoises;

(ii) Ne soit pas un concurrent (tel que défini de bonne foi par le Conseil d'Administration) d'une personne dont les Titres sont détenus par la Société, une Société Liée d'un tel concurrent ou une personne ou entité dont l'actionariat serait attribué à un tel concurrent ou à une ou plusieurs de ses Sociétés Liées; et

(iii) Ne soit pas une personne dont les Titres sont détenus par la Société, une Société Liée d'une telle personne, ou une personne ou entité dont l'actionariat serait attribué à une personne dont les Titres sont détenus par la Société ou une Société Liée d'une telle personne, et

(iv) Conjointement avec toutes ses Sociétés Liées et toutes les personnes ou entités dont les participations seraient attribuées (conformément à l'article 22 de la loi allemande sur la négociation de titres (German Securities Trading Act) et/ou article 30 de la loi allemande sur les prises de contrôle (German Takeover Act)) à un actionnaire ou à une ou plusieurs de ses Sociétés Liées, ne puisse jamais détenir plus de 50% des Actions ordinaires émises dans le capital de la Société, et

(v) L'Actionnaire n'ait pas violé l'Article 27.

11.3 Lorsqu'un Changement de Contrôle arrive en relation avec un Actionnaire dans des circonstances où les conditions de cession de cet article 11 auraient été violées si l'Actionnaire avait cédé ses Actions directement à la nouvelle personne contrôlant l'Actionnaire, la Société aura le droit de racheter toutes ou quelques-unes des Actions de l'Actionnaire (et tous les autres titres de la Société détenus par l'Actionnaire) à tout moment endéans les 6 mois du Changement de Contrôle à un prix égal à la valeur de marché de ces Actions ou titres au moment du Changement de Contrôle tel que déterminé par un comptable indépendant par la Société. La Société ne doit pas exercer ses droits sous cet article 11.3, lorsque cela aboutirait en des conséquences fiscales, comptables ou réglementaires négatives pour un Actionnaire détenant plus de 5% du Capital Emis. Nonobstant toutes autres dispositions des présents Statuts, le rachat mentionné ci-dessus peut être approuvé par une simple majorité des votes émis par les Actionnaires.

11.4 Aucun transfert de:

11.4.1 Un Pourcentage d'Actions ordinaires dans la Société ne doit avoir lieu d'un Actionnaire qui détient ou qui a droit à détenir un Prêt Convertible à un cessionnaire sans que le même Pourcentage des Prêts Convertibles ou les droits et obligations du cédant sous les conventions de souscription pour le Prêt Convertible en relation avec tout ou partie de la portion du Prêt Convertible soit aussi cédé par le même cédant au même cessionnaire;

11.4.2 Un Pourcentage des Prêts Convertibles émis par la Société ou les droits et obligations du cédant sous les conventions de souscription pour le Prêt Convertible en relation avec tout ou partie de la portion du Prêt Convertible ne

doit avoir lieu d'un cédant à un cessionnaire sans que le Pourcentage d'Actions ordinaires soit aussi cédé par le même cédant au même cessionnaire.

11.5 Un Actionnaire doit détenir le même Pourcentage de Prêts Convertibles ou de droits et obligations sous la convention de souscription respective pour le Prêt Convertible égal à celui des Actions qu'il détient, non compris les Actions émises et les Prêts Convertibles rachetés suite à la conversion d'un Prêt Convertible.

Chapitre III.- Gestion des Investissements

12. Numéraire requis pour les honoraires de gestion

12.1 Nonobstant toutes les dispositions des présents Statuts, ni la Société, ni un liquidateur ne peuvent faire de distributions aux Actionnaires, à moins que tous les honoraires auxquels Macquarie a droit au moment de la distribution en conformité avec la convention par laquelle il a été nommé Gérant de Fonds soient payés à Macquarie en même temps que cette distribution.

12.2 Lorsque la Société est dissoute et que la Société ou un liquidateur propose de distribuer des Titres aux Actionnaires, la Société ou le liquidateur peuvent satisfaire aux obligations, de payer des honoraires à MACQUARIE en tout ou en partie en transférant des Titres à MACQUARIE. Une cession de Titres à MACQUARIE sera considérée comme satisfaisant le paiement des honoraires à hauteur de la Valeur des Actions cédées ainsi.

12.3 Lorsque les honoraires payables n'ont pas été complètement satisfaits par la cession de Titres à MACQUARIE, tous les honoraires qui sont toujours dus doivent être payés par la Société à MACQUARIE en numéraire.

Chapitre IV.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires aux Comptes

13. Conseil d'Administration

13.1 Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration»). Le nombre d'Administrateurs est au moins de trois. Les Administrateurs sont élus de la manière suivante:

13.1.1 un Administrateur élu sous l'Article 13.5.1;

13.1.2 un ou deux Administrateurs élus sous l'Article 13.5.2; et

13.1.3 tous les autres Administrateurs élus sous l'Article 13.5.3.

13.2 Un Administrateur ne doit pas détenir des Actions pour qualifier pour ce poste. Un Administrateur peut être une personne physique ou une personne morale.

13.3 Les Administrateurs sont nommés par une résolution prise à la majorité simple par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas trois (3) ans («Mandat»). Un Administrateur doit se retirer à la fin du Mandat, mais il est rééligible.

13.4 Les premiers Administrateurs ont été nommés par l'assemblée générale des Actionnaires tenu après la constitution de la société. L'assemblée des Actionnaires ayant adopté les présents Articles devra spécifier l'un des Administrateurs à être considéré élu en application de l'article 13.5.1, l'un des Administrateurs à être considéré élu en application de l'article 13.5.2 et l'Administrateur restant à être considéré élu en application de l'article 13.5.3.

13.5 A toute assemblée générale des Actionnaires lors de laquelle un vote des Actionnaires doit avoir lieu en ce qui concerne l'élection (y compris la réélection) d'un Administrateur ou d'Administrateurs:

13.5.1 Un Administrateur élu en application de cet article 13.5.1 sera élu sur une liste de deux candidats proposés par MACQUARIE, à condition que les Actionnaires autres que MACQUARIE puissent rejeter par une majorité des 90% des votes émis la liste des candidats proposée par MACQUARIE et proposer une nouvelle liste de candidats;

13.5.2 Un Administrateur élu en application de cet article 13.5.2 sera élu sur une liste de candidats proposée par les Actionnaires autres que MACQUARIE (avec aucun de ces candidats n'étant un administrateur, employé, actionnaire ou actuellement un consultant engagé d'un Actionnaire ou d'une Société Liée d'un Actionnaire ou une personne qui retire autrement un profit matériel d'un Actionnaire ou d'une Société Liée d'un Actionnaire); et

13.5.3 Un Administrateur élu en application de cet article 13.5.3 sera élu sur une liste de candidats proposés par MACQUARIE, à condition que les Actionnaires puissent rejeter par une majorité des 60% des votes émis la liste des candidats proposée par MACQUARIE et proposer une nouvelle liste de candidats;

13.6 Lorsqu'aucun candidat à l'élection pour devenir Administrateur en application des articles 13.5.1, 13.5.2 et 13.5.3 reçoit assez de votes pour l'élection par une simple majorité des votes émis en conformité avec l'article 20.3.2, le candidat à l'élection en application de cet article qui reçoit le moins de votes sera éliminé de toute considération future et une autre résolution sera considérée en ce qui concerne les candidats restants. Cette procédure sera répétée jusqu'à ce qu'un candidat reçoive assez de votes pour l'élection par une majorité simple de votes émis en conformité avec l'article 20.3.2. Si à un moment donné plus d'un candidat reçoit assez de votes pour l'élection par une majorité simple de votes émis en conformité avec l'article 20.3.2, seul le candidat qui reçoit le plus grand nombre de votes sera élu.

13.7 Tout Administrateur peut être révoqué à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, à condition que les Actionnaires doivent élire un Administrateur remplaçant conformément à l'article en application duquel l'Administrateur révoqué a été élu en dernier lieu. Lorsque la nomination d'un Administrateur ne mentionne pas de terme de son mandat, il sera présumé élu pour un Mandat commençant à la date de son élection. L(es) Administrateur(s) révoqué(s) resteront en fonction jusqu'à ce que son (leur) remplaçant(s) aient été nommés.

13.8 En cas de vacance d'un membre du Conseil d'Administration nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, retraite ou autre, les Administrateurs restants nommés de la manière décrite ci-dessus, peuvent élire (conformément à l'article 13.5 comme si l'élection se tenait suite au vote des Actionnaires), par majorité de vote, un Administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui devra ratifier cette élection.

13.9 Si un quatrième Administrateur est à élire, cet Administrateur sera élu en vertu de l'article 13.5.2.

13.10 Dans la mesure permise par la loi, le Conseil d'Administration devra prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer que:

13.10.1 La Société agit en conformité avec ces Statuts et que la Société, EIB et leurs filiales donnent effet aux affaires approuvées par les Actionnaires (y compris par voie de ratification d'un plan d'affaires en application de l'article 20.3.7); et

13.10.2 A tout instant, une majorité d'Administrateurs y compris un Administrateur nommé selon l'article 13.5.2. sont nommés en tant qu'administrateur de EEB, y compris par l'exercice de droits de vote dans ses Filiales.

13.11 Le montant maximum que la Société peut payer aux Administrateurs collectivement en ce qui concerne des honoraires d'administrateurs est EUR 200.000 par année ou un montant plus grand tel qu'il est approuvé par une majorité simple de voix émises par les Actionnaires.

13.12 Les Administrateurs doivent agir de bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société entière et à des fins adéquates.

14. Réunions du conseil d'administration

14.1 Le Président du Conseil d'Administration doit être l'Administrateur nommé de temps à autre selon l'article 13.5.1.

14.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président du Conseil d'Administration, s'il existe, ou par tout autre Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer à toutes les conditions et formalités de convocation.

14.3 Le Conseil d'Administration ne peut se réunir et prendre des décisions valablement qu'en présence d'un quorum d'Administrateurs. Pour les besoins de cette clause 14.1 un quorum est présent si:

14.3.1 Le Conseil d'Administration est composé de trois Administrateurs seulement et que tous les trois sont présents (et lorsqu'un tel quorum n'est pas présent, une deuxième réunion du Conseil d'Administration peut être convoquée et cette réunion peut valablement se réunir et prendre des décisions lorsque deux Administrateurs sont présents); ou

14.3.2 Le Conseil d'Administration est composé de plus de trois Administrateurs et qu'une majorité d'Administrateurs est présente.

Tout Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur en tant que mandataire. Un Administrateur peut aussi désigner un autre Administrateur pour le représenter par téléphone, avec confirmation écrite ultérieure.

14.4 S'il y a égalité de voix sur une résolution proposée au Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration doit immédiatement référer cette résolution à l'assemblée générale des actionnaires. Sans préjudice de l'article 20, une telle résolution peut être approuvée à la majorité simple des voix des Actionnaires.

14.5 L'utilisation d'équipements de vidéo-conférence et la vidéo-conférence sont autorisées et chaque Administrateur y participant qui peut entendre et être entendu par tous les autres Administrateurs y participant sera présumé présent et autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.

14.6 Les résolutions circulaires du Conseil d'Administration peuvent être valablement prises si elles sont adoptées par écrit et signées par tous les Administrateurs personnellement. Une telle adoption peut avoir lieu dans un seul ou dans plusieurs documents séparés envoyés par fax ou par e-mail. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoqué.

14.7 Les votes peuvent aussi être émis par fax, e-mail ou téléphone, à condition dans ce dernier cas que ce vote est confirmé par écrit.

14.8 Les procès-verbaux des Conseils d'Administration devront être signés par tous les Administrateurs présents à la réunion. Les extraits sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par tout Administrateur.

15. Pouvoirs et devoirs du conseil d'administration

15.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société, sous réserve des restrictions imposées par les Actionnaires lors d'une assemblée générale conformément à l'Article 20. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

15.2 Sous réserve de l'Article 13.10 et des matières qui nécessitent l'accord spécifique des Actionnaires sous les articles 7, 20.3, 20.4, 20.5, 20.6, 20.7, 20.8 et 20.9 et sous la Loi de 1915, le Conseil d'Administration est responsable pour la gestion et l'administration générales de la Société et la détermination des politiques devant être appliquées à la Société et aux affaires.

15.3 Les Administrateurs doivent mettre en œuvre des efforts raisonnables pour assurer que le Gérant du Fonds respecte toutes les obligations de la convention en application de laquelle il a été nommé de fournir à la Société des rapports et doit procurer tous ces rapports reçus par elle du Gérant du Fonds à tous les Actionnaires aussi vite que c'est raisonnablement possible.

15.4 Les Administrateurs doivent faire en sorte que toute personne autorisée en application d'une convention en application de laquelle un Gérant du Fonds a été nommé pour donner des instructions au Gérant du Fonds ne donne pas d'instructions au Gérant du fonds à faire quelque chose qui soit incompatible avec l'article 3.1 ou qui puisse causer un préjudice aux intérêts des Actionnaires.

15.5 Endéans un mois de la date des présents Statuts et par la suite antérieurement à chaque assemblée générale de la Société, les Administrateurs doivent préparer un plan d'affaires annuel pour la Société et doivent inclure la ratification de ce plan par les Actionnaires comme point à l'ordre du jour à l'assemblée annuelle générale en pertinente (ou, dans le cas du premier tel plan, doivent chercher à obtenir la ratification par les Actionnaires à travers une résolution des Actionnaires en application de l'article 20.3). Les Administrateurs doivent agir en conformité avec le plan d'affaires annuel ainsi ratifié.

15.6 Les Administrateurs doivent fournir aux Actionnaires des rapports réguliers sur les activités de la Société, y compris, mais sans être limité aux, stratégies et activités relatives aux investissements de la Société et, lorsque cela est ap-

proprié, copies des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Ces rapports doivent être fournis au moins sur une base mensuelle.

16. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut conférer tous pouvoirs ou mandats spéciaux à une personne quelconque, Administrateur ou non, désigner ou renvoyer tous les agents et employés et fixer leurs rémunérations.

17. Représentation de la société

En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs quelconques ou par la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par deux Administrateurs quelconques de la Société.

18. Commissaire aux comptes

18.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, Actionnaires ou non.

18.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme le(s) commissaire(s) aux comptes et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée de leur mandat ne peut cependant excéder six (6) ans. Lorsque la nomination de commissaires aux comptes ne mentionne pas de terme de leur mandat, ils seront présumés élus pour six (6) ans à partir de la date de leur nomination.

18.3 Le mandat des commissaires aux comptes est renouvelable après l'expiration de leur mandat.

Chapitre V.- Assemblée Générale des Associés

19. Assemblées de classe

Les dispositions des présents Statuts concernant des assemblées générales s'appliquent dans la mesure où elles peuvent être appliquées et avec tous les changements nécessaires à toute assemblée séparée des porteurs d'une classe d'actions.

20. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires / Affaires à consentement spécifique

20.1 L'assemblée générale des Actionnaires représente la totalité des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes de la Société qui sont compatibles avec l'Objet de la Société.

20.2 Toute assemblée générale sera convoquée au moyen de notices de convocation envoyées à chacun des Actionnaires enregistrés conformément à la loi. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux conditions et formalités de publication.

20.3 Chacun des points repris ci-après requiert l'accord des actionnaires en assemblée générale par majorité simple des votes émis:

20.3.1 L'approbation des comptes annuels de la Société et le versement de dividendes aux Actionnaires, ainsi que l'exercice par la Société de ses droits de vote lors d'une assemblée d'actionnaires de EIB relative à l'approbation des comptes annuels de EIB et au versement de dividendes par EIB à la Société;

20.3.2 La nomination et la révocation des Administrateurs, en application de l'article 13;

20.3.3 Tous versements aux Actionnaires, tel que les dividendes ou les rachats d'actions sans réduction subséquente du capital social qui emporterait une modification des présents Statuts;

20.3.4 Toute décision de la Société, de EIB ou de l'une de leurs Filiales (dans la mesure que la Société exerce ses droits de vote dans EIB ou dans ces Filiales) de commencer, défendre ou transiger un contentieux ou une autre procédure similaire concernant un montant supérieur à EUR 5 millions;

20.3.5 Tout engagement financier (y compris, mais sans être limité à, l'acquisition, la disposition et l'engagement d'endettement financier) à être fait par la Société, EIB ou l'une de leurs Filiales (dans la mesure où la Société exerce ses droits de vote dans EIB ou dans ces Filiales) (dans une opération ou série d'opérations liées) dépassant EUR 1 million autre que ceux approuvés par les Actionnaires ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration avant l'adoption des présents Statuts; et

20.3.6 Toute disposition de Titres ou de biens de la Société, EIB ou de l'une de leurs Filiales (dans la mesure où la Société exerce ses droits de vote dans EIB ou dans ces Filiales) à des conditions autres que celles déjà approuvées par les Actionnaires ou le Conseil d'administration avant l'adoption des présents Statuts; et

20.3.7 Ratification du plan d'affaires annuel pour les besoins de l'article 15.5 (étant entendu que les matières visées dans ce plan d'affaires qui requièrent autrement l'approbation des Actionnaires en vertu des articles 20.4, 20.5, 20.6, 20.7, 20.8, 20.9, 20.10, 20.11 ou 20.12 ne seront pas considérés comme approuvés par les Actionnaires à moins qu'ils aient été approuvés par des votes d'Actionnaires tel qu'indiqué dans ces articles);

20.3.8 Conformément à l'article 13.10, approbation des honoraires des Administrateurs dépassant EUR 200.000 par an payés collectivement aux Administrateurs; et

20.3.9 Toute action entreprise par la Société, EIB, ou l'une de leurs Filiales (dans la mesure où la Société exerce ses droits de vote dans EIB ou dans ces Filiales), autre que l'exercice de ces droits de vote dans EIB en tant qu'actionnaire de la Cible, qui risque de diminuer la valeur des biens de la Société par plus de EUR 50m, autre que les actions qui nécessitent l'accord des Actionnaires sous une autre disposition des présents Statuts ou les actions qui sont nécessaires pour transposer des affaires qui ont déjà été approuvées par les Actionnaires et le paiement de dividendes ou distributions.

20.4 La résiliation de la nomination du Gérant de Fonds pour les motifs suivants:

20.4.1 Une violation matérielle de la convention en application de laquelle il a été nommé, lorsque la Société lui a fait parvenir une mise en demeure à ce sujet et qu'il omet d'y remédier dans les 30 jours après réception de cette mise en demeure; ou

20.4.2 Exécution de ses obligations sous la convention en application de laquelle il a été nommé d'une manière frauduleuse ou gravement négligente ou démontrant un comportement intentionnellement fautif,

nécessite l'accord des Actionnaires dans une assemblée générale par une majorité simple de votes émis par les Actionnaires autres que les Actionnaires qui sont des Sociétés Liées du Gérant de Fonds.

20.5 Chacune des affaires énumérées ci-dessous nécessite l'accord des Actionnaires dans une assemblée générale avec une majorité des deux tiers des votes émis:

20.5.1 Un changement de l'année, fiscale ou sociale de la Société, de EIB ou de l'une de leurs Filiales (dans la mesure où la Société exerce ces droits de vote dans EIB ou ces Filiales); et

20.5.2 Un changement dans la politique de dividendes exposée à l'article 25.3.

20.6 La résiliation de la nomination du Gérant du Fonds sans cause nécessite une majorité des 80% des votes émis par les Actionnaires autres que les Actionnaires qui sont des Sociétés Liées du Gérant de Fonds.

20.7 Chacune des affaires énumérées ci-dessous requiert l'accord par les Actionnaires en assemblée générale avec une majorité de 80% des votes émis:

20.7.1 Dissolution de la Société, EIB ou l'une de leurs Filiales (dans la mesure que la Société exerce ces droits de vote dans EIB ou ces Filiales) dans les quarante deux (42) mois suivant l'adoption des présents Statuts;

20.7.2 Un changement de l'Objet de la Société, tel que décrit à l'article 3;

20.7.3 Toute action ou omission qui résulterait en ce que moins de 100% des Actions de Classe A seraient détenues par la Société;

20.7.4 Tout engagement financier de la Société, de EIB ou de l'une de leurs Filiales (dans la mesure que la Société exerce ces droits de vote dans EIB ou ces Filiales), y compris, mais sans être limité à, l'acquisition ou la disposition et la souscription de dettes financières, à être pris par la Société (dans une opération ou série d'opérations liées) dépassant EUR 5 million autre que ceux déjà approuvés par des Actionnaires ou le Conseil d'Administration avant l'adoption des présents Statuts;

20.7.5 La Société, EIB ou l'une de leurs Filiales (dans la mesure que la Société exerce ces droits de vote dans EIB ou ces Filiales) entrant dans un arrangement contractuel avec un ou plusieurs de ses Actionnaires ou une partie liée à un ou plusieurs de ses Actionnaires) autre que la convention par laquelle le Gérant du Fonds est nommé en application de l'article 3.5;

20.7.6 Une action qui varie matériellement ou est incompatible avec les arrangements financiers de la Société, EIB ou de l'une de ses Filiales (dans la mesure que la Société exerce ses droits de vote dans EIB ou dans ces Filiales) y compris, mais sans être limité à, tous les arrangements financiers pour ou en relation avec l'acquisition de Titres;

20.7.7 Toute constitution d'une nouvelle Société Affiliée de la Société, autre que celles approuvées par les Actionnaires antérieurement à l'adoption des présents Statuts;

20.7.8 L'acquisition par la Société, EIB ou l'une de leurs Filiales (dans la mesure que la Société exerce ses droits de vote dans EIB ou dans ces Filiales) de biens ou Titres dans un entité ou dans un groupe d'entités dans une opération unique ou dans une série d'opérations liées pour plus de EUR 5 millions, autre que les acquisitions qui ont déjà été approuvées par les Actionnaires; et

20.7.9 Une variation matérielle ou une renonciation par la Société, EIB ou l'une de leurs Filiales (dans la mesure que la Société exerce ses droits de vote dans EIB ou dans ces Filiales) de ses droits sous, ou décision de ne pas exercer ses droits en relation avec une violation par une autre partie à, toute convention matérielle à laquelle elle est partie, y compris mais sans être limité à, toute convention en application de laquelle un Gérant de Fonds est nommé, une convention concernant l'émission d'Actions ou de Prêts Convertibles et une convention concernant le financement de la Société, de EIB ou d'une Société Affiliée de l'une d'eux.

20.8 Chacune des affaires énumérées ci-dessous requiert l'accord par les Actionnaires en assemblée générale avec une majorité de 85% des votes émis:

20.8.1 Toute modification par la Société, EIB ou l'une de leurs Filiales (dans la mesure que la Société exerce ses droits de vote dans EIB ou dans ces Filiales) d'une résolution approuvée antérieurement à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 mars 2005 par les Actionnaires ou les actionnaires de EIB ou d'une telle Filiale (tel qu'applicable);

20.8.2 Toute action ou omission par la Société, EIB ou l'une de leurs Filiales (dans la mesure que la Société exerce ses droits de vote dans EIB ou dans ces Filiales) autre que l'exercice des droits de vote de EIB en tant qu'actionnaire dans une Cible, qui diffère d'une résolution approuvée par les Actionnaires avant l'adoption des présents Statuts; et

20.8.3 Sauf dispositions contraires des Statuts, toute modification des statuts de EIB, soit par voie de fusion, d'amalgamation ou autrement (dans la mesure que la Société exerce ses droits de vote dans EIB), autre que le changement de nom de EIB.

20.9 Toute proposition suite à laquelle un Actionnaire serait traité différemment qu'un autre Actionnaire concernant le paiement de dividendes ou la distribution par ou retour de capital de la Société nécessite l'accord unanime des Actionnaires dans une assemblée générale.

20.10 Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour modifier les dispositions des Statuts ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié des Actions émises de la Société sont présentes ou représentées par procurations et que l'ordre du jour énonce les modifications aux Statuts proposées. Lorsque la première des ces conditions n'est pas remplie, une deuxième assemblée peut être convoquée, de la manière prescrite par les Statuts ou par la loi. Une telle notice de convocation doit reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats des assemblées précédentes. La deuxième assemblée peut valablement délibérer quelle que soit la proportion du capital représentée. A moins que les Statuts n'énoncent des seuils de majorité spécifiques, lors de la seconde assemblée, les résolutions, pour être adoptées, doivent être adoptées par une majorité de 90% des votes émis par les Actionnaires présents ou représentés, sauf dispositions contraires des présents Statuts.

20.11 La nationalité de la Société peut être changée et les engagements de ses Actionnaires peuvent être augmentés seulement de l'accord unanime de tous les Actionnaires et sous réserve du respect de toutes autres dispositions légales.

20.12 Un Actionnaire avec un conflit d'intérêts (y compris un Actionnaire qui a une Société Liée avec un conflit d'intérêts) concernant le contenu d'une résolution à être adoptée par les Actionnaires lors d'une assemblée générale, ne peut pas émettre de vote sur cette résolution, sauf que:

20.12.1 MACQUARIE peut voter sur une résolution devant approuver l'entrée de la Société dans une convention en application de laquelle MACQUARIE est nommé Gérant de Fonds;

20.12.2 Un Actionnaire peut voter sur toute affaire pour laquelle la participation au vote sur cette affaire est approuvée par la majorité simple des votes émis par les Actionnaires (non compris les votes émis par les Actionnaires dont le conflit d'intérêts fait l'objet de la résolution); et

20.12.3 Tout Actionnaire peut voter sur une résolution concernant une proposition du genre mentionné à l'article 20.9.

21. Lieu et place de l'Assemblée Générale des actionnaires

21.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège de la Société le dernier jour d'octobre. Lorsque ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le prochain jour ouvrable au Luxembourg.

21.2 Un Actionnaire ou son représentant peuvent assister et agir aux assemblées générales par téléphone ou connexion vidéo, à moins qu'il ne s'agisse de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires ou d'une assemblée générale à laquelle il est proposé de modifier les présents Statuts. Dans ces cas les Actionnaires et leurs représentants doivent assister et agir à l'assemblée générale personnellement.

22. Autres assemblées générales

Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Les Administrateurs doivent convoquer une assemblée générale à la demande des Actionnaires représentant ensemble 10% de toutes les Actions émises. Une assemblée générale ne peut pas être convoquée à moins de trois jours ouvrables.

23. Votes

Toute Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale, même à l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, en désignant par écrit un mandataire.

Chapitre VI.- Exercice Social, Distribution de Profits

24. Exercice social

24.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année, sauf le premier exercice social qui commence à la date de constitution de la Société et se termine le 30 juin 2005.

24.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et les comptes de profits et de pertes. Il soumet ces documents ensemble avec le rapport des opérations de la Société au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires aux commissaires aux comptes qui établissent un rapport comprenant le commentaire de ces documents.

25. Distribution des profits

25.1 Chaque année au moins cinq pour cent des profits nets de la Société doivent être alloués à un compte de réserve légale. Cette allocation cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que le montant de la réserve légale constitue au moins un dixième du capital de la Société.

25.2 Après constitution de la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires détermine l'appropriation et la distribution des profits nets.

25.3 En conformité avec l'objet de maximisation des revenus aux Actionnaires tel que décrit à l'article 3.1.3, tous les montants reçus par la Société par voie de revenu de ses investissements doivent être distribués aux Actionnaires aussi tôt que raisonnablement possible à la fin de la période de rapport financier de la Société, suite au paiement des montants dus et payables sous les conventions de prêts d'acquisition et des autres obligations de la Société.

25.4 L'appropriation et la distribution des profits nets seront déterminées par les Actionnaires en assemblée générale.

25.5 Le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions de la loi.

Chapitre VII.- Accès

26. Accès à la propriété et aux documents

26.1 A tout moment raisonnable et raisonnablement souvent, la Société doit autoriser, après une mise en demeure raisonnable, tout Administrateur, Actionnaire ou représentant d'un Actionnaire dûment autorisé à:

26.1.1 Inspecter la propriété de la Société;

26.1.2 Inspecter et prendre des copies de tout document relatif à la Société, y compris des comptes sociaux; et

26.1.3 Discuter les affaires, les finances et les comptes de la Société avec les agents de la Société et avec le commissaire aux comptes de la Société.

26.2 La Société coopérera avec tout Actionnaire afin de s'assurer de la conformité avec toute demande écrite d'un Actionnaire soit de ne pas recevoir ou de ne pas recevoir à son adresse normale certaines informations de la Société pendant une durée précisée par cet Actionnaire.

Chapitre VIII.- Confidentialité et Publicité

27. Confidentialité

27.1 Sous réserve de l'article 28, les Actionnaires et la Société ne doivent pas, et doivent faire en sorte que ses commissaires aux comptes, agents ou employés ne vont pas:

27.1.1 Divulguer d'Information Confidentielle de la Société ou des Actionnaires; et

27.1.2 Utiliser d'Information Confidentielle d'une manière contraire aux lois de titrisation ou aux règlements.

28. Divulgation autorisée

28.1 Les Actionnaires et la Société peuvent seulement divulguer des Informations Confidentielles:

28.1.1 Avec l'accord écrit préalable de tous les autres Actionnaires;

28.1.2 A leurs représentants;

28.1.3 Lorsque la loi, un département gouvernemental ou une bourse le requièrent;

28.1.4 A leurs actionnaires, à condition que tout personne à laquelle des Informations Confidentielles doivent être divulguées accepte d'être liée par les obligations de confidentialité selon des conditions substantiellement égales à cette clause 28;

28.1.5 A une personne à laquelle un Actionnaire propose de céder ses Actions, à condition que cette personne à qui des Informations Confidentielles doivent être divulguées, soit d'accord à être engagée par des obligations confidentielles substantiellement identiques à celles de la présente clause 28;

28.1.6 Au Gérant du Fonds; et

28.1.7 A un prêteur existant ou proposé de la Société ou d'un Actionnaire.

29. Pas d'annonces sans accord

29.1 Les Actionnaires ne peuvent pas, à moins que ce soit une exigence légale, faire des annonces de presses ou autres ou des communiqués relatifs à ces Statuts ou à la Société sans l'accord préalable de la Société quant à la forme et la manière de l'annonce ou du communiqué. Les Actionnaires qui projettent de faire des annonces relatives à la Société devront soumettre une copie de l'annonce projetée à la Société pour accord. Dans la mesure où l'annonce ou le communiqué doivent être faites par un Actionnaire à une bourse, la partie divulguante consultera la Société quant au contenu de ces annonces ou communiqués.

Chapitre IX.- Relations entre Actionnaires

30. Pas d'association ou mandat

30.1 Rien dans les présents Statuts ne rend un Actionnaire l'associé, le mandataire ou le représentant légal d'un autre Actionnaire, sauf dispositions contraires expresses des Statuts.

31. Droits et obligations individuelles

31.1 Les droits et obligations des Actionnaires en application des présents Statuts sont individuels.

Chapitre X.- Dissolution, Liquidation

32. Dissolution, Liquidation

32.1 Sous réserve des articles 4 et 20.7.1, la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires approuvée par une résolution de votes émis par deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

32.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des Actionnaires. En cas de dissolution volontaire, le Gérant du Fonds peut être nommé pour arranger la liquidation de la Société.

Chapitre VII.- Loi Applicable

33. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Chapitre XII.- Définitions

34. Définitions

Dans les présents Statuts, sauf dispositions expresses contraires:

«Action» désigne une action entièrement libérée dans le capital de la Société.

«Actionnaire» désigne le porteur d'une ou de plusieurs Actions de la Société de temps à autre.

«Administrateur» désigne une personne qui a la fonction d'administrateur de la Société.

«Affilié» désigne, en relation avec une société (pour ces besoins la «société mère»), une société dans laquelle la société mère détient, directement ou indirectement, plus que la moitié du capital social ou des droits de vote, ou a le pouvoir de diriger ou d'influencer la direction de l'administration ou des politiques de l'autre société, soit à travers la propriété de titres de vote, par contrat ou autrement.

«Capital Emis» désigne la valeur nominale totale de toutes les Actions et de tous les Prêts Convertibles émis par la Société.

«Changement de Contrôle» signifie, en relation avec un Actionnaire, une vente, une cession ou autre disposition (directement ou indirectement) de plus de 50% du capital social de l'Actionnaires ou des droits de vote ou de toute autre action qui cause le droit de diriger ou d'influencer la direction de l'administration ou des politiques de l'Actionnaire, soit à travers la propriété des titres de vote, par contrat pu autrement pour passer d'une personne ou d'un groupe de personnes à une autre personne ou groupe de personnes (pour ces besoins «personne» doit comprendre une personne morale).

«Cible» a la signification donné à ce terme à l'article 3.1.1.

- «Conseil d'Administration» désigne quelques-uns ou tous les Administrateurs agissant en conseil.
- «Convention de Gestion du Fonds» désigne la convention sous laquelle le Gérant du Fonds est nommé.
- «Date Anniversaire» désigne le cinquième anniversaire de la date d'adoption des présents Statuts.
- «Date d'Emission Nouvelle» désigne la date à laquelle sont émis des Actions et des Prêts Convertibles additionnels par la Société.
- «Détenu» en relation avec des Titres comprend directement et indirectement détenu.
- «EIB» désigne EUROPA INDUSTRIE BETEILIGUNGEN S.A.
- «Filiale» désigne une société dans laquelle la Société ou EIB détient 100% des actions émises de la société.
- «Gérant du Fonds» désigne un gérant nommé par la Société en application de l'Article 3.5.
- «Information Confidentielle» désigne toute information confidentielle, non-publique et patrimoniale de la Société ou d'un Actionnaire ou relative au commerce, aux technologies ou autres affaires de la Société ou d'un Actionnaire, la propriété intellectuelle ou toute autre information dont il est indiqué qu'elle est soumise à une obligation de confidentialité, possédée ou utilisée par ou patentée à la Société ou à un Actionnaire et, dans le cas d'un Actionnaire, les Informations Confidentielles doivent comprendre l'identité de cet Actionnaire.
- «Limitation de Propriété» signifie qu'une personne ne doit pas détenir plus de 50% des Actions ordinaires dans le capital de la Société.
- «MACQUARIE» désigne MACQUARIE BANK LIMITED (ABN 46 008 583 542) ou chacune de ses filiales entièrement détenues.
- «MACQUARIE EUROPEAN INVESTMENTS» désigne MACQUARIE EUROPEAN INVESTMENTS PTY LIMITED (ACN 112 017 919).
- «Mandat» a la signification donné à ce terme à l'article 13.2.
- «Montant de Prime d'Emission» signifie, en relation avec les Actions, le montant libéré sur les Actions en sus de la valeur nominale des Actions.
- «Objet» désigne l'objet de la Société tel que décrit à l'Article 3.
- «Pourcentage» désigne à tout moment en relation avec un nombre (un «Nombre») d'Actions ou de Prêts Convertibles, le pourcentage que ce Nombre représente dans le total des Actions ou des Prêts Convertibles (tel qu'applicable) émis à ce moment.
- «Prêt Convertible» désigne un prêt convertible qui peut être émis de temps à autre par la Société.
- «Représentant» désigne un employé, un mandataire, un agent, un administrateur ou conseil.
- «Représentant Social» désigne une personne nommée pour représenter un Actionnaire social aux assemblées de la Société.
- «Société» désigne EUROPA INDUSTRIE BETEILIGUNGSHOLDING S.A.
- «Société Liée» désigne une société qui fait partie de même groupe que la première société. Une société sera présumée faire partie du même «groupe» que la première société si cette autre société détient directement, ou est détenue par, contrôle, est sous le contrôle de, ou est sous un contrôle commun avec, ou est contrôlée économiquement par un actionnaire de, la première société, dans chaque cas soit en tant que bénéficiaire soit en tant que fiduciaire (trustée), gardien ou autre fiduciaire. Une société sera présumée contrôler une autre société, lorsque la société contrôlant détient, directement ou indirectement, tout ou substantiellement tout le capital social de la société ou a le pouvoir d'influencer ou de faire influencer sur l'administration ou les politiques de l'autre société, soit par voie de détention de titres de vote, soit par contrat ou autrement.
- «Titres» a la signification donné à ce terme à l'article 3.1.1.
- «Valeur» signifie en relation avec un Titre à transférer au Gérant du Fonds sous l'article 12.3, le VWAP pour les trois mois immédiatement antérieures à la date de distribution proposée des Titres.
- Lorsque les Titres n'ont pas été cotés à une bourse pertinente d'une manière permanente pendant cette période, la Valeur d'un Titre sera présumé égale à la valeur de marché telle que déterminée par un expert indépendant nommé par la Société.
- «VWAP» (volume weighted average price) désigne en relation avec un Titre le prix moyen pondéré par volume de ce Titre à la bourse pertinente.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide, dans le cadre de la modification de l'Article 6 des Statuts de la Société (clause du capital autorisé) de rénoncer le droit du Conseil d'Administration d'augmenter le capital social en limitant ou supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants aux 50.000 (cinquante mille) nouvelles Actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune avec ou sans prime d'émission en une ou plusieurs étapes et ayant les mêmes droits que les actions existantes.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant plus la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, les personnes prémentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, vol. 147S, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

J. Elvinger.

(036005.3/211/1431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

NEW INVESTMENT OPPORTUNITIES, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 105.844.

In the year two thousand and five, on the twenty-third day of February.
Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

NEW AMSTERDAM CITITRUST, B.V., with registered office at Johannes Vermeerplein 11, 1071 DV Amsterdam, The Netherlands, represented by M^e Marie-Claude Frank, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam on the 21st of February 2005.

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as aforementioned, is the sole participant of NEW INVESTMENT OPPORTUNITIES, S.à r.l., a Société à responsabilité limitée having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, the registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies of which is pending and incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary of January 14, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company, requires the notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole participant decides to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The sole participant resolved to fix the number of liquidators at two and to appoint Mr Alain Steichen, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, 44, rue de la Vallée, L-2661 and Mr Jean Steffen, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, 44, rue de la Vallée, L-2661, as liquidators of the Company.

Third resolution

The sole participant resolves to determine the powers of the liquidators as follows:

- the liquidators shall have the broadest powers to carry out their mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the Luxembourg Law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorisation of the general meeting of participants in the cases provided for by law;
- there shall be no obligation for the liquidators to draw up an inventory;
- they may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditor's actual and contingent claims;
- they may, under their own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers they determine and for the period they fix; and
- they shall have to sign jointly for all liquidation transactions.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eight hundred euros (EUR 800.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of the present document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by name, surname, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le vingt-troisième jour du mois de février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

NEW AMSTERDAM CITITRUST, B.V., ayant son siège social à Johannes Vermeerplein 11, 1071 DV Amsterdam, Pays-Bas, ici représentée par Maître Marie-Claude Frank, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé émise à Amsterdam, le 21 février 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, est l'associé unique de NEW INVESTMENT OPPORTUNITIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours et constituée en droit luxembourgeois suivant acte du notaire instrumentant du 14 janvier 2005, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (la «Société»).

Lequel comparant, représentant la totalité du capital social de la Société, requiert le notaire instrumentant d'arrêter les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de fixer le nombre des liquidateurs à deux et de nommer Messieurs Alain Steichen, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, 44, rue de la Vallée, L-2661 et Jean Steffen, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, 44, rue de la Vallée, L-2661, comme liquidateurs de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide de déterminer les pouvoirs des liquidateurs comme suit:

- les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de leur mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générales des actionnaires dans les cas prévus par la loi;
- les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire;
- ils peuvent faire des prélèvements anticipés sur le produit de la liquidation après avoir payé ou réservé des fonds suffisants pour régler les créances certaines et éventuelles de la Société;
- ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'ils détermineront et pour la période qu'ils fixeront; et
- les liquidateurs ne pourront engager la Société en liquidation que sous leur signature conjointe.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénoms, état civil et demeure, le comparant a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M.-C. Frank, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, vol. 147S, fol. 28, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mars 2005.

P. Bettingen.

(036679.3/202/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

FOXMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tonny Neuman.

R. C. Luxembourg B 64.591.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Le Conseil d'Administration

(037267.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

43524

MICHEL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.624.

Rapport de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille cinq, le 18 janvier.

S'est réunie à l'assemblée générale extraordinaire de la société MICHEL S.A. au siège social à Luxembourg.

Monsieur Patrick Eschette a été nommé président de l'assemblée générale extraordinaire.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Julien Gournet.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Kugener Val.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) que la présente assemblée constate:

Ordre du jour:

- Révocation d'un administrateur et nomination d'un administrateur. Décharge à donner à l'ancien administrateur.
- Nomination d'un administrateur-délégué.
- Elargissement des engagements des administrateurs-délégués.

Première résolution

L'assemblée révoque un des trois membres du conseil d'administration de la société

- Monsieur Philippe Penning, avocat, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25B, bld. Royal.

L'assemblée décide de nommer un nouveau administrateur en son remplacement, à savoir:

- Jean-Christophe Tressel, directeur de société, demeurant à L-1227 Luxembourg, 1, rue Belle Vue.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer un deuxième administrateur-délégué à savoir

- Jean-Christophe Tressel, directeur de société, demeurant à L-1227 Luxembourg, 1, rue Belle Vue.

Troisième résolution

Un administrateurs-délégué a le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances, dans le sens le plus large, c'est-à-dire aussi pour tout achat et vente de biens mobiliers et immobiliers par sa seule signature.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04924. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036574.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

GMT SPANEXT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 107.627.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighth day of April.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company GMT LLC, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, New Castle County, Wilmington, Delaware 19808 (U.S.A.), registered in the Trade Register of Delaware under the number 3951273,

represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

by virtue of proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Paul Marx, pre-named, has stated that it has formed a private limited company whose articles of association have been fixed as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is GMT SPANEXT, S.à r.l.

Art. 3. The object of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) sharequotas of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, which have been subscribed by the company GMT LLC, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, New Castle County, Wilmington, Delaware 19808 (U.S.A.), registered in the Trade Register of Delaware under the number 3951273.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179 (2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfers of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties are conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfers of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties are conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The powers of a manager are determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends has to be taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five per cent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2005.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, is estimated to about one thousand one hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder, duly represented, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

Mr Jean Fell, expert-comptable, born on April 9, 1956 at Echternach, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and Mr Cornelius Martin Bechtel, conseil, born on March 26, 1963 at Em-

merich, Germany, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, are appointed as managers for an unlimited duration.

Second resolution

The company is bound in any circumstances by the sole signature of any one manager.

Third resolution

The registered office of the company is established at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

The undersigned notary, who knows French and English, states herewith that on request of the proxy holder the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huit avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société GMT LLC, avec siège à 2711 Centerville Road, Suite 400, New Castle County, Wilmington, Delaware 19808 (U.S.A.), inscrite au Registre de Commerce de Delaware sous le numéro 3951273,

représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Paul Marx, prénommé, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de GMT SPANEXT, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle pourra créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, qui ont été souscrites par la société GMT LLC, avec siège à 2711 Centerville Road, Suite 400, New Castle County, Wilmington, Delaware 19808 (U.S.A.), inscrite au Registre de Commerce de Delaware sous le numéro 3951273.

Le souscripteur déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé uni-

que ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires ou au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés et doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant sont déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

Une fois la liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de cet acte, s'élève à environ mille cent Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Messieurs Jean Fell, expert-comptable, né le 9 avril 1956 à Echternach, ayant son domicile professionnel à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et Cornélius Martin Bechtel, conseil, né le 26 mars 1963 à Emmerich, Allemagne, ayant son domicile professionnel à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, sont nommés gérants pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Troisième résolution

Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Le notaire soussigné, qui comprend le français et l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête dudit mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 avril 2005, vol. 531, fol. 39, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 mai 2005.

J. Seckler.

(036708.3/231/295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 30.567.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(037114.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 30.567.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(037117.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 30.567.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(037137.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 30.567.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(037140.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 30.567.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(037144.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

MATRIX LA GAUDE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 105.780.

In the year two thousand five, on the sixteenth of day of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, acting on behalf of his absent colleague Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, who will remain depositary of the original of this deed.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of MATRIX LA GAUDE S.A., a «société anonyme» having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, constituted by a deed of notary Maître Paul Bettingen, on December 22, 2004, in the process of being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the «Company»).

The meeting was opened by Mr Bertrand Moupfouma, attorney at law, residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Estelle Français, attorney at law, residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to increase the subscribed share capital of the Company in the amount of thirty-five thousand two hundred and seventeen Euro and fifty cents (EUR 35,217.50) in order to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) to sixty-six thousand two hundred and seventeen

Euro and fifty cents (EUR 66,217.50) by issuing of twenty-eight thousand one hundred and seventy-four (28,174) ordinary shares each with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25).

2. Amendment of the provisions of Article 5.1 Paragraph 1st (Capital) of the articles of association of the Company as a result of the capital increase.

3. Amendment of the provisions of Article 8 (Board of directors) of the articles of association of the Company by the insertion of a sixth paragraph.

4. Amendment of the provisions of Article 5 (Capital - Shares and share certificates) of the articles of association of the Company by the change of Article 5.2. and by the insertion of a third paragraph.

5. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled ne varietur by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting unanimously resolves to increase the subscribed share capital of the Company in the amount of thirty-five thousand two hundred and seventeen Euro and fifty cents (EUR 35,217.50) in order to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) to sixty-six thousand two hundred and seventeen Euro and fifty cents (EUR 66,217.50) by issuing of twenty-eight thousand one hundred and seventy-four (28,174) ordinary shares each with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon appeared the existing shareholders of the Company (the «Shareholders»):

(A) MATRIX PROPERTY MANAGEMENT LIMITED, having its registered office at One Jermyn Street, London, SW1Y 4UH, Great Britain;

(B) MATRIX SECURITIES LIMITED, having its registered office at One Jermyn Street, London, SW1Y 4UH, Great Britain;

both here represented by Mrs E. Français, prenamed, by virtue of two proxies given under private seal. The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

MATRIX SECURITIES LIMITED, represented as stated hereinabove, has declared to subscribe for the number of newly issued ordinary shares and to pay up such ordinary shares by contribution in cash, as indicated next to its name in the table below:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of ordinary shares subscribed</i>	<i>Amount of share capital paid-in (in EUR)</i>
MATRIX SECURITIES LIMITED	28,174	35,217.50
Total:	28,174	35,217.50

MATRIX PROPERTY MANAGEMENT LIMITED, represented as stated hereinabove, declares to waive its preferential subscription right in favor of the MATRIX SECURITIES LIMITED.

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of thirty-five thousand two hundred and seventeen Euro and fifty cents (EUR 35,217.50) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a result of the first resolution, the general shareholders' meeting unanimously resolves to amend the provisions of Article 5.1 Paragraph 1st (Capital) of the articles of association of the Company. Being amended Article 5.1 Paragraph 1st (Capital) now reads as follows:

«The subscribed capital of the Corporation is set at sixty-six thousand two hundred and seventeen Euro and fifty cents (EUR 66,217.50) divided into fifty-two thousand nine hundred and seventy-four (52,974) ordinary shares all with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share.»

Third resolution

The general shareholders' meeting unanimously resolves to amend the provisions of Article 8 (Board of directors) of the articles of association of the Company by the insertion of a sixth paragraph. Being amended, Article 8 now reads as follows:

«8.1. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not to be shareholders of the Corporation.

8.2. The directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

8.3. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.4. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may appoint one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

8.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Corporation shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

8.6. Every director, agent or officer of the Company shall be indemnified out of the assets of the Corporation against any liability incurred by him as a result of any act or failure to act in carrying out his functions other than such liability (if any) that he may incur by his own wilful neglect or default. No such director, agent or officer shall be liable to the Corporation for any loss or damage in carrying out his functions unless that liability arises through the wilful neglect or default of such director agent or officer or through the breach of the law or the articles of association of the Corporation.»

Fourth resolution

The general shareholders' meeting unanimously resolves to amend the provisions of Article 5 (Capital - Shares and share certificates) of the articles of association of the Company by the change of Article 5.2. and by the insertion of a third paragraph. Being amended, Article 5 now reads as follows:

«Art. 5. Capital - Shares and share certificates

5.1. Capital

The subscribed capital of the Corporation is set at sixty-six thousand two hundred and seventeen Euro and fifty cents (EUR 66,217.50) divided into fifty-two thousand nine hundred and seventy-four (52,974) ordinary shares all with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share. Besides and apart from the subscribed capital, the authorised capital of the Corporation is set at one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.00) to be divided into one hundred thousand (100,000) ordinary shares all with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share.

The board of directors is authorised, during a period of five years, ending on 22 December 2009, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of one hundred and fifty-six thousand Euro (EUR 156,000.00). Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorised to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

More specifically the board of directors is authorised and empowered to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive operation(s), against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the, place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

5.2. Registration of shares

The shares shall be in registered form.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

5.3. Transfer of shares

5.3.1. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

5.3.2. Drag-Along Rights

If any Person (a «Potential Purchaser», including a shareholder of the Company) offers «bona fide» to purchase all of the issued shares of the Company and shareholders, whose combined shareholding in the Company is 75% or more of such Company's shares wish to sell all of their Company's shares to the Potential Purchaser, such shareholders shall have the right (the «Drag-Along Right») to require the other shareholders to sell their Company's shares on the same terms and conditions offered by the Potential Purchaser.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand Euro (EUR 2,000.00).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, lequel restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MATRIX LA GAUDE S.A., société anonyme avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue de Schiller, constituée par acte du notaire instrumentant Maître Paul Bettingen, en date du 22 décembre 2004, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bertrand Moupfouma, avocat, demeurant professionnellement 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Estelle Français, avocat, demeurant professionnellement 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société de trente-cinq mille deux cent dix-sept euros et cinquante centimes d'euro (EUR 35.217,50) pour porter le capital social souscrit de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à soixante-six mille deux cent dix-sept euros et cinquante centimes d'euro (EUR 66.217,50), par l'émission de vingt-huit mille cent soixante-quatorze (28.174) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1,25) chacune.

2. Modification subséquente des dispositions de l'article 5.1 alinéa 1^{er} (Capital) des statuts de la Société.

3. Modification des dispositions de l'article 8 (Conseil d'Administration) des statuts de la Société par l'insertion d'un sixième alinéa.

4. Modification des dispositions de l'article 5 (Capital - Actions et Certificats d'Actions) des statuts de la Société par la modification de l'article 5.2 et par l'insertion d'un troisième alinéa.

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à l'augmentation du capital social souscrit de la Société de trente-cinq mille deux cent dix-sept euros et cinquante centimes d'euro (EUR 35.217,50) pour porter le capital social souscrit de la société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à soixante-six mille deux cent dix-sept euros et cinquante centimes d'euro (EUR 66.217,50), par l'émission de vingt-huit mille cent soixante-quatorze (28.174) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1,25) chacune.

Intervention - Souscription - Paiement

Sont alors intervenus les actionnaires actuels de la Société (les «Actionnaires»):

(A) MATRIX PROPERTY MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège social au One Jermyn Street, Londres, SW1Y 4UH, Grande-Bretagne; et

(B) MATRIX SECURITIES LIMITED, ayant son siège social au One Jermyn Street, Londres, SW1Y 4UH, Grande-Bretagne;

Toutes deux représentées par Mme Français, préqualifié, agissant en vertu de deux procurations sous seing privé. Lesdites procurations, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

MATRIX SECURITIES LIMITED, représentée tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire le nombre d'actions nouvellement émises et les libérer moyennant apport en espèces, dans la proportion indiquée en face de son nom dans le tableau ci-dessous:

<i>Souscripteur</i>	<i>Nombre d'actions ordinaires souscrites</i>	<i>Montant du capital social libéré (en EUR)</i>
MATRIX SECURITIES LIMITED	28.174	35.217,50
Total:	28.174	35.217,50

MATRIX PROPERTY MANAGEMENT LIMITED, représentée tel que mentionné ci-dessus, déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription en faveur de MATRIX SECURITIES LIMITED.

Preuve du paiement des actions nouvellement émises a été donnée au notaire instrumentant par le biais d'un certificat bancaire, de sorte que le montant de trente cinq mille deux cent dix-sept euros et cinquante centimes d'euro (EUR 35.217,50) est dès à présent à la disposition de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'assemblée générale décide de modifier les dispositions de l'article 5.1 alinéa 1^{er} (Capital) des statuts de la Société. Une fois modifié, l'article 5.1 alinéa 1^{er} est rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à soixante-six mille deux cent dix-sept euros et cinquante centimes d'euro (EUR 66.217,50) divisé en cinquante deux mille neuf cent soixante-quatorze (52.974) actions ordinaires, toutes ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1,25) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les dispositions de l'article 8 (Conseil d'Administration) des statuts de la Société par l'insertion d'un sixième alinéa. Une fois modifié, l'article 8 est rédigé comme suit:

«8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à n'importe quel moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent nommer un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

8.6. Chaque administrateur, agent ou dirigeant de la Société sera indemnisé par la Société de toute dette contractée par lui suite à tout acte, ou défaut d'agir par sa propre négligence délibérée ou par sa défaillance. Aucun de ces administrateurs, agent ou dirigeant ne sera responsable vis-à-vis de la Société pour toute perte ou dommage causé en exerçant ses fonctions, à moins que cette responsabilité ne soit due à une négligence délibérée ou une défaillance de cet administrateur, agent ou dirigeant ou en raison d'une violation de la loi ou des statuts de la Société.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les dispositions de l'article 5 (Capital - Actions et Certificats d'actions) des statuts de la Société par la modification de l'article 5.2 et par l'insertion d'un troisième alinéa:

«**Art. 5.1. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à soixante-six mille deux cent dix-sept euros (EUR 66.217,50) divisé en cinquante deux mille neuf cent soixante-quatorze (52.974) actions ordinaires, toutes ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1,25) chacune.

A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,00) divisé en cent mille actions (100.000) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1,25) par action.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 22 décembre 2009, à augmenter une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé d'un montant total de cent cinquante-six mille euros (EUR 156.000,00). De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, suivant la décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions émises.

Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves ou de toute autre manière et d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.2. Enregistrement d'actions

Les actions sont nominatives.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

5.3. Cession d'actions

5.3.1. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet.

5.3.2. Obligations de suite - «Drag Along Rights»

Si une personne quelle qu'elle soit, un actionnaire de la société y compris, (un «Acquéreur Potentiel») propose de bonne foi d'acquérir toutes les actions émises par la Société et si les actionnaires dont la détention d'actions dans la

Société est de 75% ou plus de telles actions de la Société, souhaite céder toutes les actions à l'Acquéreur Potentiel, ces actionnaires ont le droit (le «Drag Along Right») d'exiger des autres actionnaires de vendre leurs actions aux mêmes termes et conditions que ceux proposés à l'Acquéreur Potentiel.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société est évalué à environ deux mille Euros (EUR 2.000,00).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Moupfouma, E. Français, S. Mathot, J.-J. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, vol. 147S, fol. 52, case 8. – Reçu 352,18 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 mars 2005.

P. Bettingen.

(036715.3/202/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

DONCOLS BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 6, Chemin des Douaniers.

R. C. Luxembourg B 96.158.

L'an deux mille cinq, le vingt avril.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DONCOLS BUSINESS CENTER S.A., établie et ayant son siège à L-9647 Doncols, 6, Chemin des Douaniers, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Wiltz, en date du 31 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 749 du 12 septembre 2001,

modifiée suivant acte reçu par le Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en date du 28 novembre 2003, publié audit Mémorial C, Numéro 1364 du 23 décembre 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.158.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Chantal Pletinckx, retraitée, demeurant à L-9647 Doncols, 6, Chemin des Douaniers,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jacques De Backer, industriel, demeurant à L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier Van Hauwaert, prothésiste-dentaire, demeurant à L-9647 Doncols, 6, Chemin des Douaniers.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social à concurrence de cent quarante-huit mille huit cents euros (148.800,- EUR) pour le porter de son montant actuel de 108.500,- EUR à celui de 257.300,- EUR, par la création et l'émission de 480 actions nouvelles de 310,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

- Souscription et libération intégrale en numéraire des actions nouvelles.

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante-sept mille trois cents euros (257.300,- EUR) divisé en huit cent trente (830) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libéré.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quarante-huit mille huit cents euros (148.800,- EUR) pour le porter de son montant actuel de 108.500,- EUR à celui de 257.300,- EUR, par la création et l'émission de

quatre cent quatre-vingts (480) actions nouvelles de 310,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

Les quatre cent quatre-vingts (480) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par les actionnaires actuels, savoir:

- Madame Chantal Pletinckx, retraitée, demeurant à Doncols, souscrit quatre cent soixante-dix (470) actions nouvelles;

- Monsieur Didier Van Hauwaert, prothésiste-dentaire, demeurant à Doncols, souscrit dix (10) actions nouvelles.

Les quatre cent quatre-vingts (480) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de cent quarante-huit mille huit cents euros (148.800,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Deuxième résolution

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante-sept mille trois cents euros (257.300,- EUR) divisé en huit cent trente (830) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libéré.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 14.15 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 2.760,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Doncols, 6, Chemin des Douaniers, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Pletinckx, J. De Backer, D. Van Hauwaert, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, vol. 147S, fol. 98, case 3. – Reçu 1.488 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 avril 2005.

M. Decker.

(037228.3/241/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

DONCOLS BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 6, Chemin des Douaniers.

R. C. Luxembourg B 96.158.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 avril 2005.

Pour la société

M. Decker

Notaire

(037235.3/241/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.
